LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

REPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro — « DES HAINES LE TEMPS EST PASSÉ » (SHAKESPEARE) — **Mardi 13 Novembre 1894**

ABONNEMENTS : 3 Mois
LYON, RHÔNE, LOIRE, SAÔNE-ET-LOIRE, AIN, ISÈRE ..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGÉRIE ..... 7 »
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse. Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 110
MARDI 13 Novembre 1894 — Saint Brice
— DEMAIN SAINTE PHILOMÈNE —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. } *Place des Terreaux, 7*
RÉDACTION, de 3 heures à minuit. }
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne..... 1.50
Prix divers pour les Annonces démocratiques et Dénés.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre a discuté l'interpellation de M. Prudent-Dervillers, sur le chômage. Le débat a spécialement porté sur la situation des tisseurs lyonnais.

Un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement a été adopté à une énorme majorité.

On assure que le gouvernement déposera demain, à la Chambre, une demande de 15.000 hommes et de 60 millions pour Madagascar.

Une grosse majorité est assurée à cette proposition.

Les bruits alarmants répandus sur le compte de la colonne Didier, qu'on disait en perdition dans le Sahara, paraissent heureusement erronnés.

L'armée japonaise s'est emparée de Port-Arthur, presque sans coup férir.

La Chine se montre de plus en plus disposée à accepter la paix à tout prix.

Il est question d'un arbitrage des Etats-Unis.

Lire à la 3me page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 11 novembre.

LE BUDGET. — ANGLETERRE ET RUSSIE

Le ministère a obtenu un véritable succès dans l'affaire de Cempuis.

Je vous fais grâce du *mot* qui courait à la Chambre sur la vérité qui était sortie, non d'un, mais de « cent puits ». Si elle est sortie, le mérite en revient à M. Leygues qui, avec une logique serrée et bien documentée, a fait voir que la démocratie et le progrès philosophique n'avaient rien de commun avec M. Robin.

La question est vidée ; il n'en reste que le temps perdu.

Sur le budget, l'accord est parfait avec le gouvernement ; on peut considérer comme certain que le ministère sortira triomphant de cette épreuve, qui s'était présentée un moment comme terrible.

La question de la réforme des impôts reste évidemment entière ; mais est-il bien nécessaire de les réformer ? Du moins de les réformer radicalement et d'un seul coup ? Les impôts, comme toutes les choses du monde, se transforment avec le temps. La transformation doit être plutôt une évolution lente qui ne froisse ni les intérêts ni les habitudes et dont il faut laisser le gouvernement juge, tant au point de vue de l'opportunité que de la gravité. Le ministère actuel ne manquera certainement pas à cette grande loi évolutive du monde ; M. Dupuy et M. Poincaré nous ont donné des gages de leur prudence et de leur sagesse,

Il y a trois ou quatre commissions qui étudient la réforme de l'impôt, ou mieux, des impôts. Je doute beaucoup qu'aucune aboutisse à des résultats pratiques.

D'abord, il y a tant de systèmes différents qu'on ne voit guère comment ils pourraient se fondre dans une formule pratique ; ensuite, ils bouleverseraient tellement le régime fiscal, qu'on ne pourrait en hasarder l'expérience que dans des conditions normales et avec un budget bien équilibré et assez élastique dans toutes ses parties pour ne pas mettre en danger les finances.

Le budget sera donc voté dans des conditions normales ; nous entendrons bien les homélies habituelles des grands réformateurs, mais elles s'épuiseront devant le sens pratique de la Chambre et du ministère des finances.

Seulement, il ne faut pas espérer que l'on puisse éviter les douzièmes provisoires. Tout compte fait, le Sénat et la Chambre auront tout juste quatorze séances chacun à donner au budget avant le 31 décembre. On ne vote pas un budget de plusieurs milliards en 14 séances. La faute n'en est à personne, le ministère a présenté le budget à temps ; la Chambre l'a examiné en temps voulu ; la faute est au calendrier.

Il faudrait faire commencer l'exercice financier au 1er juillet et le terminer au 30 juin. Mais c'est là encore une réforme difficile à faire, car elle chanderait toutes les habitudes des bureaux et du pays et il faudrait auparavant bien la méditer. Ce qui est consolant, pour le moment, c'est de voir que toute crise est évitée, que le budget sera voté dans ses conditions normales, et que nous n'aurons pas à subir les conséquences toujours dangereuses de l'instabilité dans le pouvoir.

Le discours de lord Rosebery est très bien accueilli et laisse une très bonne impression. On redoute bien un peu que ces caresses ne couvrent quelque tour trop diplomatique, mais n'importe ; ce serait un grand avantage si les contestations diplomatiques elles-mêmes pouvaient être traitées désormais avec des formes amicales.

Les manifestations françaises à Saint-Pétersbourg s'annoncent comme imposantes, non seulement par la cordialité, par le nombre, mais encore par la splendide beauté des souvenirs qu'on envoye.

La grande distance ne permettant pas l'expédition de fleurs naturelles dans des conditions assurées de bonne conservation, on envoie de couronnes, des souvenirs artistiques de toute beauté.

Des statues, des bas-reliefs, des emblèmes en argent et en bronze ciselés, resteront éternellement comme le souvenir tangibte de l'amitié française.

La fleur est plus poétique, mais elle passe.

L'art reste.

UN PARISIEN.

LA PIRATERIE EN MÉDITERRANÉE

On dirait que tout concourt à envenimer cette question du Maroc, malgré les efforts des puissances pour la résoudre pacifiquement.

Voilà que la piraterie recommence, comme aux beaux jours du dey d'Alger !

Un voilier italien, du port de Castellamare, près de Naples, revenait de Philadelphie avec un plein chargement de pétrole. Le 25 octobre au matin, il se trouvait par le travers de Morro-Nuovo, sur la côte septentrionale du Maroc, et à environ dix milles de terre, lorsque vers les neuf heures, la vigie signala une barque à rames qui s'approchait du navire.

Arrivée près du bord, les treize personnes qui montaient, et qui étaient armées de fusils, firent feu sur le bâtiment. Les balles se perdirent heureusement dans les bastingages sans blesser personne. L'équipage italien était sans armes et ne put s'opposer à l'abordage des pirates qui montèrent à bord, s'emparèrent du navire et le dirigèrent vers la terre.

Bientôt après, deux autres barques portant chacune 20 à 21 pirates marocains, armés de fusils de couteaux, de cimeterres et autres armes indigènes, vinrent se joindre à la première. Le capitaine essaya d'entrer en pourparlers avec ces brigands et de leur acheter à prix d'argent le salut du navire. Mais ils refusèrent, exigeant la proie tout entière.

Grâce à une faible brise qui s'était levée du large, ils s'approchèrent jusqu'à un kilomètre de la terre, et exactement à quatre milles à l'ouest de Morro-Nuovo.

Arrivés là, les pirates mouillèrent eux-mêmes l'ancre de babord, en laissant filer presque toute la chaîne.

Ils se mirent alors au pillage du navire. La chambre fut saccagée tout entière ; ils firent main basse sur les effets du capitaine et du second, sur leurs montres avec les chaînes d'or, sur la caisse du navire qui contenait 965 francs en monnaies diverses, sur les instruments nautiques, les cartes, les services de table, les jeux de pavillons, et quatre pièces de toile à voiles, les voiles de rechange, les tentes, les câbles, les provisions, en un mot, tout ce qui se trouvait dans la cabine, sans oublier les journaux, les notes et les livres de comptes.

De là, ils passèrent à la proue où ils pillèrent les effets de l'équipage. Puis ils ouvrirent les panneaux et se mirent au pillage de la cargaison.

Ils enlevèrent environ un million de caisses de pétrole qu'ils chargèrent non seulement dans leurs barques, mais encore dans les deux baleinières du navire. Le pillage dura depuis la matinée jusqu'à la nuit close. Le capitaine et ses marins furent très mal menés par les pirates qui les obligeaient à les aider au pillage de leur propre navire.

Par bonheur, pendant qu'ils déchargeaient leur proie sur le rivage, la houle se leva du large et les empêcha de revenir à bord. Le capitaine s'apercevant de cette circonstance heureuse, s'empressa d'appareiller par embossure, c'est-à-dire de filer toute la chaîne de son ancre pour la laisser tomber à l'eau, et de déployer ses voiles dans le plus grand silence pour profiter de la brise de terre qui s'élevait en ce moment-là.

Malgré la nuit, les pirates s'aperçurent bientôt que le bâtiment était sous voiles. Ils se lancèrent aussitôt à sa poursuite, en poussant des cris furieux, et en tirant force coups de fusil.

Mais la brise fraîchissait ; le navire prenait de l'air et il leur fut bientôt impossible de le suivre.

Le capitaine se dirigea sur Alméria où il se remet des mauvais traitements que lui ont fait subir les pirates, en attendant des instructions et de l'argent de son armateur.

Il faudrait que la France ne négligeât pas d'agir promptement pour ne pas laisser à l'Italie l'occasion de faire au Maroc, à son profit, une nouvelle expédition d'Alger.

Le Programme du Cabinet Sagasta

Madrid, 12 novembre.

La réunion de la majorité parlementaire a eu lieu hier soir.

Le président du Conseil a développé le programme du cabinet. Il se félicite, en somme, des finances et il constate que l'augmentation des recettes, dépassant les prévisions budgétaires, influera favorablement sur le crédit de l'Espagne.

Parlant du Maroc, le ministre a dit que les circonstances dans lesquelles se trouve le Sultan obligent l'Espagne à patienter pour l'exécution du traité de Maraquesch.

Sur la question de la réforme de Cuba, le gouvernement espère arriver à la pacification des esprits en accélérant la réalisation des projets de réforme à l'aide de certaines transactions entre les partisans du vieux système colonial et ceux du progrès.

En ce qui concerne les nouveaux impôts en Navarre, le ministre respecte les *fueros* (privilèges), mais il espère que la Navarre elle-même comprendra qu'elle ne peut pas aujourd'hui payer seulement les contributions fixées en 1841.

Quant aux traités de commerce, le gouvernement, par égard pour les nations étrangères, établira un système autonome qui fixera les tarifs spéciaux.

Une commission, dans laquelle figureront les représentants de tous les partis étudiera ces tarifs. Le gouvernement aspire à créer un régime stable sans traitement différentiel.

Parlant du budget, le président du Conseil croit que la confiance générale renaîtra quand on verra que l'équilibre parfait est sûr d'être réalisé.

APRÈS L'EXPÉDITION

(Nous rappelons que les articles publiés à cette place n'engagent en rien la ligne politique du journal)

Avant même que rien ne soit décidé, toute la presse est pleine des suites à donner au conflit franco-malgache.

On comprend obscurément que nous sommes à la veille de nous engager dans une expédition des plus graves. On s'agite autour d'elle, chacun réfléchit, commente et donne son avis, souvent basé sur une ignorance complète des hommes, des lieux et des choses.

Les uns, comme M. de Mahy dans la *Revue bleue*, n'y vont pas par quatre chemins. Ils veulent, coûte que coûte, la conquête, l'annexion immédiate et sans phrases, l'organisation complète d'une colonisation par fonctionnaires et sans colons.

Organes dociles de leurs électeurs, ils rêvent de leur procurer dans la création brusque d'une administration monstre, les innombrables sinécures indispensables à la vie douce et facile de tous ces paresseux. C'est pour faire des rentes aux créoles désœuvrés de Maurice et de Bourbon que la France doit conquérir Madagascar et arroser cette terre sauvage non pas seulement avec le sang de ses soldats, mais surtout avec les millions de ses contribuables.

Déjà l'on voit poindre et refleurir à l'horizon la gigantesque comédie des volontaires créoles.

Militaires et marins se rappellent encore l'odyssée lamentable de cette entreprise grotesque d'il y a dix ans.

Pour se procurer des droits à la curée prochaine, on parle de la renouveler aujourd'hui, mais sur des proportions plus larges, comme il convient.

Ce n'est plus 250 pauvres hères que l'île fournirait à grand'peine. C'est un corps de 1,000 hommes, commandés par 100 officiers créoles (s'il s'en trouve plus d'une douzaine en tout, nous voulons l'aller dire à Rome !)

Tout cela n'est pas sérieux.

***

D'autres, comme M. Gerville-Réache, de la Guadeloupe, jugent plus sainement les choses et prêchent, dans l'*Eclair*, pour un simple protectorat.

Malheureusement, M. Gerville Réache, qui connaît bien ses Antilles, n'a sur Madagascar que des notions insuffisantes, et s'il voit juste, en principe, il se trompe du tout au tout dans les détails d'exécution.

Sans doute, le protectorat est la seule solution de bon sens que comporte la question de Madagascar.

Il faut avoir absolument perdu la tête pour parler d'une annexion, d'une colonisation directe.

Voilà soixante ans que nous sommes maîtres de l'Algérie, qui n'est qu'à vingt-quatre heures de Marseille et dont le climat est semblable à celui de Provence.

Nous n'avons pas encore réussi à y implanter 300,000 Français.

Et nous penserions à coloniser Madagascar, qui est à 24 jours de France par les voies les plus rapides, et dont le sol, est en majeure partie, inhabitable pour l'ouvrier de race blanche !

En soixante ans nous n'y aurions pas 3.000 colons, mais si nous n'y avions dépensé que trente milliards, c'est que notre administration y serait entrée dans une voie d'économie absolument inconnue jusqu'à présent.

Pensez donc que l'île tout entière n'est qu'un massif de montagnes escarpées, sans voies, sans chemins, sans digues, sans canaux, sans ports, sans aucune construction ; qu'il y faut tout, absolument tout porter de France, que la moindre tuile y coûte le triple de ce qu'on la paie à Marseille et que ce sont des millions de mètres cubes de maçonnerie à bâtir pour loger les services les plus indispensables, des milliers de kilomètres de routes à ouvrir, dans une région où les pluies torrentielles de l'hivernage, les grandes *avalaisons* emportent en quelques heures les travaux les plus solidement construits. Il faut avoir vu de ses yeux ces choses-là pour s'en faire la moindre idée.

***

Reste donc le protectorat, c'est-à-dire la solution la plus juste et la moins coûteuse ; le protectorat que les Hollandais nous ont montré, aux îles de la Sonde, être la forme par excellence de la colonisation moderne.

L'indigène reste libre en apparence et continue à **se gouverner comme par le passé.**

Seulement il est considéré comme mineur et la France lui donne un tuteur, qui s'appelle le Résident.

Ce Résident le guide, le gouverne, le dirige. Rien ne se fait sans lui, rien ne se fait que par lui.

Il gère son budget, empêche les exactions, les gaspillages et veille au bon emploi des fonds pour la prospérité du pays.

Mais ici se pose la plus grave de toutes les questions, celle que M. Gerville-Réache n'a pas même effleurée, qu'il n'a pas même soupçonnée, parce qu'il ne pouvait pas la connaître.

Comment faut-il diviser le protectorat, auprès de qui faut-il l'établir ?

Toute la solution de la question malgache est là.

***

La faute impardonnable commise par l'ignorance impériale, a été de considérer les Hovas comme souverains de Madagascar et de traiter comme tels avec eux.

Les Hovas sont souverains de l'Emyrne, qui n'est pas la dixième partie de la grande île, et de rien autre chose.

Tous les points qu'ils occupent en dehors de cette province, ils les ont volés, et volés récemment par la ruse et la perfidie, grâce à notre inertie coupable, à notre complicité malheureuse.

Il s'agit aujourd'hui de leur faire rendre gorge et de nous présenter hardiment comme les champions de l'indépendance nationale des vingt nations malgaches opprimées et tyrannisées par eux.

N'avons-nous pas eu la sottise de traiter avec eux pour nous faire céder Diego Suarez qui ne leur a jamais appartenu ?

Notre premier devoir est de les refouler dans l'Emyrne, leur pays, d'où nous ne leur permettrons plus de sortir pour porter le pillage, le fer, le carnage et le feu chez les inoffensives populations de la côte qui espèrent vainement depuis soixante années en la justice de la France.

Le résident de Tananarive, sera le résident de l'Emyrne et pas autre chose.

Puis nous restaurerons l'indépendance de chacune des autres nations malgaches. Sakalaves, Antankares, Betsimitsaraks, Bétanimènes, Betsileos, Bares, Mahafales, Antandroys, Antanos, etc., etc., seront aidés par nous à reformer des nations organisées que dirigera chez chacune d'elle un résident spécial.

Le personnel des fonctionnaires à la charge du budget de la France sera réduit à la plus simple expression ; les grands travaux publics se feront peu à peu, au fur et à mesure des progrès de la colonisation et avec les seules ressources du pays et nous garderons une fois de plus ces traditions glorieuses, qui ont fait notre force et notre grandeur dans le monde, de protecteurs des opprimés, de libérateurs des faibles et de défenseurs de la justice et du bon droit contre toutes les exactions et toutes les tyrannies.

V. de Gama.

Service télégraphique

Autour du Parlement

Paris, 12 novembre.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Bozérian a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative à la responsabilité civile des ministres.

LE THÉATRE ANTIQUE D'ORANGE

MM. Deluns-Montaud, Maurice Faure, de Vogué, Pourquery de Boisserin, Ducos, etc., ont déposé un amendement au budget de 1895, tendant à augmenter le chapitre (conservation des musées historiques) d'une somme de 70.000 francs qui sera spécialement affectée à la restauration partielle du théâtre antique d'Orange en vue de l'organisation annuelle de représentations nationales.

LA SURETÉ GÉNÉRALE

M. Bachimont, le nouveau député radical de Nogent-sur-Seine, où il a remplacé M. Casimir-Perier, vient de faire, pour la première fois preuve d'initiative parlementaire ; il a déposé un amendement au budget, tendant à réduire de 1.600.000 francs à 800.000 francs le chapitre du budget du ministère de l'intérieur relatif aux agents secrets de la sûreté générale.

LES DÉPUTÉS SOLDATS

La gauche démocratique a adopté à l'unanimité la proposition de loi de M. Maxime Lecomte, ayant pour objet d'exempter des obligations militaires en temps de paix comme en temps de guerre les membres du Parlement.

LE DROIT SUR L'ALCOOL

La commission du budget a discuté aujourd'hui la loi sur les boissons et tout d'abord le droit à établir sur les alcools.

Après une discussion entre MM. Boudemot, Cochery, Salis et Delombre, la commission a fixé le droit sur l'alcool à 190 fr.

LA RÉFORME DES OCTROIS

Après une longue discussion entre MM. Terrier, Doumer, Cochery et Lockroy, la commission du budget a décidé que les communes pourront remplacer les octrois par une taxe directe sur les propriétés, taxe qui sera proportionnelle.

CHAMBRE

Paris, 12 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Etienne.

L'AFFAIRE MACHU

M. Léon Bourgeois adresse une question au ministre de l'instruction publique.

Dans une lettre adressée au directeur de l'Agence nationale, M. Robin a dit que s'il est condamnable pour l'affaire Machu, il faut également condamner le préfet de la Seine, M. Bourgeois, alors secrétaire général de la Seine, etc.

M. Bourgeois n'a jamais connu cette affaire ; il demande au ministre où le certificat a été trouvé et la date à laquelle se sont passés les faits qui ont motivé le renvoi de M. Machu.

M. Leygues. — Le certificat a été trouvé dans un dossier judiciaire remis par le tribunal de Beauvais ; le dossier de la préfecture de la Seine ne contient aucune trace de cette affaire ; quant aux faits qui ont amené le départ de M. Machu, ils remontent au mois de juin 1883 ; la pièce lue à la tribune samedi a été signée le 13 juin 1883.

M. Léon Bourgeois remercie le ministre de ses explications ; il fait simplement remarquer que M. Machu ayant été renvoyé de Cempuis, la préfecture de la Seine n'a pas eu à demander communication du dossier, puisque l'affaire était jugée ; au reste, M. Bourgeois n'a été nommé secrétaire général de la Seine qu'au mois d'octobre 1883.

L'incident est clos.

L'OPÉRA-COMIQUE

Un projet de loi tendant à la vente aux enchères des terrains de construction des magasins et ateliers de décors de l'Opéra-Comique et portant ouverture d'un crédit de 1.200.000 francs pour l'exécution des travaux de réinstallation, est voté par 450 voix contre 11.

Interpellation Prudent-Dervillers

REMÈDES AU CHOMAGE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Prudent-Dervillers sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour remédier au chômage.

M. Prudent-Dervillers développe son interpellation.

Le chômage est plus dur cette année que les années précédentes. Ainsi, dans l'Hérault, 60 o/o environ des ouvriers agricoles sont sans travail ; à Paris, la situation est très pénible, surtout dans les corporations de l'alimentation, du bâtiment et de la vannerie.

Le chômage actuel est dû à diverses causes.

On veut produire le plus possible, afin de réduire les frais généraux ; puis le trop plein se fait sentir, et alors on arrête la fabrication et on diminue les salaires. Nos grands débouchés commerciaux qui ont été fermés par les tarifs protectionnistes ont encore augmenté le malaise.

Au lieu de faire de la production à outrance, il eût été préférable de protéger seulement les industries qui avaient à souffrir de la concurrence étrangère et de conclure des arrangements commerciaux afin de développer notre exportation.

D'autre part, la fabrication du fusil russe à Chatellerault est terminée, 3.000 ouvriers vont donc se trouver sans travail ; le ministre de la guerre devrait au moins rapatrier les ouvriers qu'il renvoie.

M. Prudent-Dervillers cite d'autres cas de chômage ; il est persuadé qu'en faisant un grand sacrifice, on pourra venir au secours de ces misères, en attendant que la modification de notre organisation sociale vienne mettre un terme aux souffrances du prolétariat.

L'orateur demande aussi l'organisation de l'assurance contre le chômage puis l'ouverture des grands travaux tels que le canal de Paris à Rouen et le canal ces Deux-Mers qui donneraient pendant plusieurs années des salaires aux ouvriers. La France a des canaux à creuser, des chemins de fer à achever, des montagnes à reboiser. Pourquoi ne pas entreprendre tous ces travaux ? Si c'est l'argent qui manque, on emprunte un milliard.

En garantissant à chacun un minimum de salaires et en diminuant le nombre des heures de travail, on règlera la fabrication et on rendra la consommation intérieure plus active.

En fixant un minimum de salaires, on empêchera les entrepreneurs de recourir aux ouvriers étrangers dont la concurrence est si préjudiciable. On ne peut opposer à ce système la neutralité de l'Etat, car celui-ci est l'organisme central qui doit surveiller la marche normale de tous les services généraux. L'Etat n'est-il pas intervenu pour protéger les actionnaires des grandes compagnies financières ? Qui donc se plaindrait si l'Etat intervenait en faveur des déshérités ?

LA SOIERIE LYONNAISE

L'orateur parle ensuite de la soierie lyonnaise dont on a fait l'éloge à juste titre, mais, dit-il, on ne s'est pas occupé du sort des tisseurs.

Les tisseurs en velours unis gagnent 1 fr. 25 par jour. On arrive à des salaires infimes en opposant les ouvriers des champs aux ouvriers des villes. On donne une pièce de velours à tisser, on fixe un délai et si l'ouvrier est en retard on diminue son salaire suivant une proportion fixée d'avance et que l'ouvrier doit bien accepter s'il veut obtenir du travail.

Il y a là des abus véritables : le gouvernement doit faire acte d'autorité au profit des laborieux.

En somme le véritable remède consiste dans l'association collective des capitaux. On devrait au moins faire une expérience régulière des éléments socialistes ; il y a là une œuvre grandiose à accomplir.

En terminant, le député de la Seine dit que si on ne veut rien faire pour améliorer cette situation, on verra grandir le mouvement socialiste. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

RÉPONSE DE M. DUPUY

M. Dupuy, président du conseil : Le gouvernement ne peut apporter des solutions définitives ; il ne peut que mieux diriger la conduite et l'expérience des intéressés.

On peut apporter remède à la production, on ne peut que constater les faits. En ce qui concerne le chômage, ses causes et ses remèdes, on peut dire que le chômage, qui existe de tout temps, ne constitue pas par lui-même une crise exceptionnelle.

On attribue le chômage au régime économique. Ce régime a été mis en expérience en 1892, le gouvernement ne peut qu'assurer l'essai loyal de ce régime.

On demande un secours de cent millions pour remédier à cette situation. Un secours de cette nature ne peut que créer un précédent fâcheux en laissant croire que l'Etat doit ouvrir sa caisse en toute occasion, le gouvernement n'est pas de cet avis. (*Très bien.*)

L'assistance par le travail pourrait utilement être pratiquée sur beaucoup de point. Une circulaire dans ce sens a été adressée aux préfets. On demande l'assurance contre le chômage, mais si les syndicats, au lieu de mettre tous leurs efforts à soutenir les grèves, constituaient une caisse de chômage, ils rendraient les plus grands services.

Pendant l'année 1893 les grèves ont fait perdre douze millions de salaires.

Si les grèves n'avaient pas été alimentées par les passions politiques, si elles s'étaient maintenues sur le terrain professionnel, les ouvriers auraient pu prélever sur les salaires une bonne somme pour alimenter la caisse des chômages (*Applaudissements*).

M. Prudent-Dervillers parle de la concurrence étrangère. La Chambre est saisie de deux propositions de loi à ce sujet M. Prudent-Dervillers veut qu'on fixe un minimum de salaires, qu'on fixe la durée de la journée de travail. Le salaire est la résultante de conditions diverses. Il n'est ni possible, ni utile de fixer un minimum ; le gouvernement n'entrera jamais dans cet ordre d'idées,

Quant à la fixation de la durée de la journée de travail, c'est une mesure qui, en tous cas, devrait être universelle. Le législateur ne peut intervenir que lorsqu'il s'agit de la femme et de l'enfant, ou de la salubrité et de l'hygiène. La réduction de la journée de travail se fera sans l'intervention de l'Etat ; la main de l'Etat ne peut que nuire à la réussite de cette idée (*Applaudissements*).

Tout ce qu'on pouvait faire pratiquement pour la meilleure répartition du travail, c'est renseigner les ouvriers sur l'état du travail dans les diverses régions afin de leur épargner des voyages inutiles.

Huit projets de loi sont à l'ordre du jour, tendant à des reboisements dans certaines régions. Ils seront votés dès que les interpellations le permettront (*Très bien !*)

Si les travaux particuliers chôment aujourd'hui, cela tient en grande partie aux attaques dont est l'objet le capital (*Applaudissements.*)

L'intervention issue de l'Etat n'est pas un remède ; il n'est qu'un danger. L'Etat ne doit intervenir que lorsque l'initiative individuelle est impuissante. (*Applaudissements.*)

C'est ce que disait en excellents termes, il y a quelques jours, M. Léon Say ; c'est ce que pense le gouvernement. (*Applaudissements.*)

C'est la thèse du bon sens ; elle se résume dire : « Aide-toi l'Etat t'aidera. (*Vif applaudissements.*)

LA CLOTURE

M. Vaillant, au milieu de l'inattention, réclame des secours.

La clôture est prononcée, malgré les protestations des socialistes.

Plusieurs ordres du jour sont déposés.

L'ORDRE DU JOUR

Le gouvernement accepte celui de M Badaud-Lacroze, ainsi conçu : La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est mis aux voix.

LE VOTE

M. Pelletan. — C'est la même formule que dans la dernière interpellation ; il doit y avoir erreur ! (*On rit*).

Après une intervention de **M. de Douville-Maillefeu**, l'ordre du jour Babaud-Lacroze est adopté par 380 voix contre 69.

LE SERVICE PHARMACEUTIQUE

La Chambre décide d'inscrire l'interpellation de M. Guesde sur le service pharmaceutique de Roubaix à la suite celle de M. Castellin et avant le budget.

VIF INCIDENT

Une longue discussion s'engage sur l'ordre du jour.

M. Dulau. — Je demande que la proposition de notre collègue, M. Flandin, tendant à réglementer le droit d'interpellation soit mis à l'ordre du jour avant le budget. (*Exclamations sur les bancs socialistes*).

Les socialistes réclament le maintien de l'ordre du jour.

Le maintien de l'ordre du jour mis aux voix est repoussé par 253 voix contre 221. (*Bruit*).

La proposition Flandin prendra donc place après la proposition Mesureur relative à la liberté de réunion et de correspondance.

La séance est levée à 6 h. 50.

SÉNAT

La séance est ouverte à 2 heures 35, sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

ÉLECTIONS

Le Sénat a à élire aujourd'hui deux membres de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des Dépôts et Consignations ; le scrutin est ouvert pendant une heure.

Sont nommés : MM. Boulanger et Gouin.

LE SERVICE MILITAIRE

M. Maxime Lecomte dépose sa proposition relative au service militaire des membres du Parlement.

LES RAISINS SECS

M. Griffe donne lecture de son rapport sur le projet portant augmentation des droits de douanes sur les raisins secs. Le projet est mis à l'ordre du jour.

LES HABITANTS OUVRIERS

On reprend la discussion sur les habitations ouvrières (article 9).

M. Trarieux expose qu'un accord est intervenu entre la commission des finances et la commission spéciale ; l'exemption des contributions des portes et fenêtres est limitée à cinq ans au lieu de dix.

La conséquence en est que la perte que le trésor devait éprouver est ramenée de 1,475,000 francs à 650,000 francs.

Le ministre des finances accepte le nouveau texte.

Les quatre premiers paragraphes de l'article 9 sont adoptés; le cinquième est renvoyé à la commission.

Les derniers articles du projet sont votés.

La commission rapporte un nouveau texte pour le dernier paragraphe de l'article 9 qui est adopté.

L'ensemble de la loi est voté sous le texte de « Loi sur les habitations à bon marché. »

La séance est levée à 5 h. 1/4 et renvoyée à demain.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Paris, 12 novembre.

L'INTERPELLATION BOISSY-D'ANGLAS

MM. Boissy-d'Anglas et Pierre Alype annonçaient dans les couloirs de la Chambre que le gouvernement avait accepté pour demain mardi leur interpellation sur Madagascar.

Ils assuraient en outre que le gouvernement déposera une demande de crédit de 60 à 65 millions et l'autorisation d'un envoi de 15.000 hommes pour assurer l'exécution du traité de 1885, établissant notre protectorat sur l'île.

Le montant du crédit et l'effectif de l'expédition ont été arrêtés sur les calculs et les plans d'hommes compétents.

Une grosse majorité est certaine à la Chambre en faveur de cette demande.

Au moment du débat, M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, exposera la situation et donnera des détails complets sur les résultats de la mission confiée à M. Le Myre de Vilers, et, comme la saison n'est pas favorable pour une expédition immédiate, le ministre indiquera les mesures conservatrices qu'il va prendre.

Le gouvernement offrira de donner les détails confidentiels aux membres de la commission chargée d'examiner la demande de crédit.

Demain matin on décidera définitivement quel est le général ou l'amiral qui sera chargé de conduire l'opération décisive qui aura lieu dans les premières semaines de l'année 1895.

LE COLONEL CARDOT

Le colonel Cardot, ancien commandant militaire du Palais-Bourbon, aujourd'hui à la tête du 111e de ligne, est arrivé hier soir à Paris, mandé d'urgence par le ministre de la guerre.

On croit que cet officier supérieur vient pour participer à l'expédition de Madagascar.

LE « GABÈS »

Le *Gabès*, parti de Cherbourg le dimanche 4 novembre dernier pour Madagascar, a mouillé ce matin à 9 heures à Gibraltar, après avoir fait une bonne traversée malgré le mauvais temps qui n'a cessé de régner; tout allait bien à bord.

Ce bâtiment fera route ce soir pour Alger et Tunis.

LE COLONEL SHERVINGTON ET LES MISSIONS PROTESTANTES

On mande de Londres qu'un des missionnaires protestants, établis à Madagascar, a annoncé, dans une correspondance particulière, que le fameux colonel Shervington vient de retourner à Madagascar sous un nom supposé par un des bateaux de la *Castle-Line*, qui passent par le Cap, et qu'il va y prendre le commandement en chef des bandes qui représent l'armée malgache.

D'autre part, on télégraphie de Tastbourne la naïve opinion suivante du missionnaire anglais Consins, qui vient de rentrer en Angleterre après trente années d'apostolat à Madagascar et qui a vivement critiqué l'attitude de la France à Madagascar.

Il regrette que les Malgaches n'aient pas demandé, il y a dix ans, le protectorat britannique. Cependant, suivant son opinion, l'expérience de ces dernières années lui permet de douter sérieusement que les Malgaches soient coupables de gouverner eux-mêmes.

Le gouvernement malgache, dit-il, opprime les pauvres, traite les hommes libres plus mal que les esclaves et les dépouille de leurs biens par la fraude. La population malgache serait plu heureuse sous la domination française.

Le devoir des missionnaires est de rester neutres dans le conflit actuel, bien que le travail apostolique anglais puisse être rendu plus difficile sous la domination de la France. Les Malgaches sont protestants dans la proportion de huit contre un.

Ceux qui connaissent ces populations savent ce que cela veut dire. Le malgache n'est ni catholique, ni protestant, ni payen. Il est du côté du plus fort et surtout du côté de celui qui le paie. Pour cinq francs on le fera changer cinq fois de religion. Il ne comprend rien à nos conceptions intellectuelles et dit ce qu'il pense devoir lui être *matériellement* profitable. Tout le reste lui est indifférent.

LA MORT DU CZAR

Paris, 12 novembre.

LA COURONNE DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

La couronne en argent ciselée que le président de la République envoie à St-Pétersbourg pour les obsèques de l'empereur Alexandre III, mesure deux mètres de hauteur sur 1m40 de largeur; elle est faite de deux branches de chêne entrecroisées, en vieil argent reliées entre elles par un ruban de même métal portant l'inscription : A Sa majesté l'empereur Alexandre III. *Le Président de la République Française.*

Une branche d'olivier en vieil or éteint est jetée en travers de la couronne ; des feuilles et fruits, des branchages en argent ciselé repoussé à la main sont traités dans le style des ferrures anciennes. Un monument de branches à l'entrecroisement supérieur forme comme une petite colonnette retenue par un nœud de rubans entremêlés aux couleurs russes et françaises dont le flot retombe inégalement dans l'intérieur de la couronne.

Cet ensemble a pour fond un manteau impérial en velours pensée broché d'argent et relevé par des cordelières et glands de même métal.

Deux drapeaux entrecroisés adossés au manteau laissant apercevoir de chaque côté leurs lances cravatées de deuil.

La couronne offerte par le président de la République, sera exposée à partir de ce soir mercredi, 35, boulevard des Capucines.

LA COURONNE DES HALLES

La souscription ouverte aux Halles, pour l'envoi d'une couronne aux obsèques de l'empereur Alexandre III, a été close aujourd'hui.

Cette couronne, d'une hauteur de deux mètres, est faite de pensées artificielles. Dans le haut, se trouve une touffe de roses blanches et jaunes ; dans le bas, est attaché un ruban tricolore entouré de crêpe et encadré de myosotis. Au milieu, on lit l'inscription suivante : « Les Halles Centrales à Sa Majesté l'empereur Alexandre III. »

A L'AMBASSADE DE RUSSIE

A l'ambassade de Russie le nombre des personnes venant s'inscrire commence un peu à diminuer. Nous relevons cependant sur les registres les noms et les témoignages respectueux et regrets suivants :

M. Clair Bertrand, maire et conseiller général de Coulomiers (Seine-et-Marne) en son nom et au nom des habitants de Coulomiers, assure à Sa Majesté le czar Nicolas II les sincères sentiments de regrets que la mort du grand pacificateur européen Alexandre III fait éprouver à la population tout entière de la ville de Coulomiers. Le président de l'associatisn des anciens combattants de Gravelotte, au nom de l'association, exprime à Leurs Majestés impériales l'empereur Nicolas II et à son auguste mère ainsi qu'à la noble nation Russe, amie de la France, ses respectueux sentiments de condoléances, etc.

A L'HOTEL DE VILLE

Plus de 10.000 personnes ont visité aujourd'hui à l'hôtel de ville, dans la salle des Prévôts, les magnifiques couronnes que le conseil général et le conseil municipal envoient aux obsèques du czar.

EN PROVINCE

Saint-Raphaël, 12 novembre.

Le maire de Saint-Raphaël a reçu la dépêche suivante, en réponse au télégramme adressé au czar au nom de la municipalité.

Sa Majesté l'Empereur a été vivement touché par la sympathie de vos concitoyens au grand malheur qui vient de frapper la Russie et la famille impériale.

Signé : le ministre de la cour,
Comte WORONZOFF-DATCHKOW.

Nîmes, 12 novembre. — En réponse au télégramme du Conseil municipal de Nîmes, envoyé samedi, le maire a reçu la dépêche suivante :

Sa Majesté l'empereur vous prie de transmettre, à vos concitoyens, ses sincères remerciements pour la part qu'ils prennent au grand malheur qui vient de frapper sa famille et son pays. L'Empereur est vivement touché des marques de sympathies que la France ne cesse de donner à la Russie dans son deuil national.

Signé : WOROVZOW-DACHKOW.

LES FUNÉRAILLES DU CZAR

Moscou, 12 novembre.

Pendant le défilé du cortège, à l'approche du char funèbre, la foule s'est précipitée à genoux, se signant, priant et pleurant. La scène est très impressionnante. Les canons du Kremlin tiraient un coup par minute. Toutes les cloches de la ville sonnaient le glas funèbre.

Il était près d'une heure lorsque la procession entra au Kremlin.

Après l'installation du cercueil sur le catafalque et la remise des insignes de l'empereur, ses ordres, ses décorations, dans une enceinte spéciale, les grands-ducs se rendirent à la cathédrale de l'Assomption où le métropolite de Moscou prononça une allocution, puis avec l'image du Sauveur il toucha la dépouille mortelle d'Alexandre III et donna sa bénédiction.

A SAINT-PÉTERSBOURG

St-Pétersbourg, 12 novembre.

Hier est arrivée à St-Pétersbourg une députation française.

Aujourd'hui arrivent le roi Georges de Grèce, le roi Alexandre de Serbie, le prince Nicolas de Monténégro, le général Gourko, gouverneur général de Varsovie, l'ambassadeur de Russie à Vienne, l'ambassadeur d'Italie à St-Pétersbourg.

Les régiments de la garde cantonnés dans les environs, sont arrivés dans la capitale.

Deux cent huit correspondants de journaux étrangers se trouvent actuellement réunis à St-Pétersbourg.

Des hérauts d'armes et des secrétaires du Sénat annoncent aujourd'hui à St-Pétersbourg le programme des cérémonies des funérailles dans le même ordre qu'avant-hier à Moscou.

REPRÉSENTATIONS OFFICIELLES

SOUVERAINS ET PRINCES

Seront présents aux obsèques, les rois de Danemarck, de Grèce, de Serbie, le grand duc de Hesse, le duc et la duchesse de Cobourg, la grande-duchesse de Mecklembourg, le prince de Monténégro, le prince et la princesse Henri de Prusse, l'archiduc Charles-Louis, le prince et la princesse de Bade, le prince Louis de Bavière, le prince Waldemar de Danemarck, le prince et la princesse de Galles, le duc d'York, le prince de Naples, le grand-duc héritier de Luxembourg, le prince héritier d'Oldenbourg, le prince Ferdinand de Roumanie, le prince Frédéric Auguste de Saxe, le frère du roi de Siam, le prince Eugène de Suède, le duc Albert et la duchesse Vera de Wurtemberg.

REPRÉSENTANTS DES PUISSANCES

Voici, par ordre alphabétique, la composition des missions envoyées par les puissances :

La Belgique sera représentée par le baron Pitterrs Hégarts, le général baron Wykerlost, le baron Vinck, le lieutenant-colonel Zimmermans et deux lieutenants de cavalerie; le Brésil, par son ministre à Saint-Pétersbourg; l'Espagne, par l'ambassade espagnole à Saint-Pétersbourg, le colonel Benitez et le capitaine de vaisseau Jacoine, la France, par les généraux Berruyer et de Boisdeffre, auxquels seront adjoints l'amiral Gervais, le général de Sermet, le contre-amiral Sallandrouze de Lamornaix, le capitaine de frégate Germinet, les colonels de Chambaud, de Torcy et le capitaine de vaisseau Cordier; l'Angleterre, par lord Carrington, grand-chambellan, et le général Ellis; la Grèce, par le colonel Reineck et le comte Messala; le Japon, par son ambassadeur ordinaire; les Pays-Bas, par le comte Dumonceau, le capitaine Van den Tosch; le Portugal, par son ministre; la Turquie, par son ambassadeur; la République des Etats-Unis, par son ministre.

LES DÉPUTATIONS

L'Allemagne envoie des députations du régiment de grenadiers Alexandre, du premier régiment de hussards de Westphalie, du régiment de uhlans Alexandre, et une députation de la marine.

La Bavière envoie une députation du premier régiment de chevau-légers.

Chaque prince amène avec lui une nombreuse suite.

L'Autriche envoie des députations de deux régiments.

Le Danemark envoie une députation du régiment de la garde, dont Alexandre III était titulaire.

Cette liste est actuellement encore incomplète. Les divers pays allemands enverront des députations plus considérables, et avec la suite des princes, elles seront à elles seules plus importantes que toutes les autres.

INFORMATIONS

Paris, 12 novembre.

A l'Elysée

Le président de la République a reçu, ce matin, MM. les députés et sénateurs de la Haute-Savoie.

Une lettre de M. Reinach

M. Joseph Reinach adresse la lettre suivante aux journaux :

Plusieurs journaux racontent que je serais intervenu auprès du ministre de la guerre en faveur du capitaine Dreyfus et que je l'avais précédemment recommandé au ministre. Je ne connais pas le capitaine Dreyfus et je ne l'ai jamais recommandé à qui que ce soit.

Explosion dans une mine

Bruay, 12 novembre. — Dans le puits Flatp à Wiesa, une explosion s'est produite dans la nuit de samedi à dimanche. Le nombre des victimes est de 20. 5 cadavres ont été retrouvés, le puits est fermé en partie de crainte d'explosion ultérieure. Une enquête est ouverte.

Au Conseil général de la Seine

La commission d'enquête du conseil général de la Seine s'est réunie aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville.

Elle a entendu plusieurs témoins.

La commission doit siéger de nouveau mercredi pour recueillir les dépositions d'un certain nombre de parents et d'anciens élèves. Elle aura probablement fini son enquête à la fin de la semaine. C'est à ce moment-là seulement que sera désigné le rapporteur de l'affaire.

M. Poubelle

Nous croyons savoir que, contrairement à ce qui a été dit, M. Poubelle, préfet de la Seine, n'a nullement l'intention de poser sa candidature à la prochaine élection sénatoriale du Calvados.

LA COLONNE DIDIER

Paris, 11 novembre.

La *Patrie* annonçait, hier soir, qu'elle avait reçu d'Algérie une dépêche disant que l'on avait les plus vives inquiétudes sur la colonne Didier, partie depuis deux mois environ pour accomplir un vaste raid dans le Sahara, en vue de prêter main forte aux troupes de Tombouctou, et qui comprenait un millier de Mehara de Ouargla, un nombre aussi considérable de Mehara de Metlili et d'El-Goleah et de fantassins indigènes et européens.

Le *Matin* dément ces bruits alarmants. Il déclare qu'il a reçu du Sud-Algérien, dans le courant d'octobre, deux lettres donnant des détails sur la situation. De plus, il en a reçu une troisième, il y a quinze jours; il en résulte que la colonne Didier était encore à El-Goleah au départ du dernier courrier et n'allait nullement au devant de l'expédition partie de Tombouctou.

Le *Matin* ajoute : « Que s'est-il passé après le départ du dernier courrier ? Nous l'ignorons. Mais nous nous plaisons à penser qu'il ne s'est produit aucun désastre aussi grave que celui qu'annonce notre confrère.

LE DÉMENTI AUTORISÉ

On nous communique la note suivante, émanant d'une source autorisée.

Un journal a annoncé hier la disparition d'une colonne partie dans le Sahara depuis deux mois, sous les ordres du colonel Didier.

Cette nouvelle est absolument inexacte.

Il est, en ce moment, dans son cercle, qu'il n'a pas quitté depuis deux mois et il est en correspondance continuelle avec Alger.

Les Aghas Lakdar et Li-Hamza n'ont jamais reçu l'ordre de lever leur contingent.

Les mesures de précaution ont été prises contre les coupeurs de route à la suite de l'incident qui s'est produit, il y a deux ans, au fort Mac-Mahon et dans lequel une partie du troupeau du fort fut enlevé.

Des cavaliers Chambaa ont poursuivi les auteurs de cette razzia et la population a été avisée de surveiller ses troupeaux et de se tenir prête à nous donner son concours en cas de besoin.

Ce sont sans doute ces mesures qui sont l'origine de la nouvelle qui a trompé notre confrère.

LES OUVRIERS DES TABACS

Paris, 12 novembre.

Le ministre des finances a reçu ce matin une délégation des ouvriers des manufactures de tabacs, venue pour lui soumettre un certain nombre de demandes relatives aux cas de chômage pour cause de maladie et aux conditions d'admission à la retraite. L'entrevue a duré 1 heure 1/2.

Les ouvriers ont exposé au ministre l'ensemble de leurs réclamations : la principale consiste à demander l'abaissement à 55 ans de l'âge de la retraite qui est actuellement 60 ans, et le relèvement de 400 francs, chiffre actuel, à 500 pour les femmes, et de 600, chiffre actuel, à 720 pour les hommes.

Le ministre a expliqué aux ouvriers que, dans le projet rectifié du budget de 1895, et dans un cahier de crédit supplémentaire déposé, il y a quelques jours, il avait prévu les sommes nécessaires pour améliorer la situation faite aux veuves qui sont ou ont été elles-mêmes ouvrières, pour allouer des secours temporaires aux orphelins, et pour distribuer également des secours en cas de chômage pour cause de maladie.

En ce qui concerne les retraites, l'âge fixé à 65 ans par un règlement de 1892 a été abaissé en 1893 à 60 ans. La situation financière ne permet pas de faire davantage. Toutefois, le ministre déclare que, conformément à des explications qu'il avait données à la tribune comme rapporteur général, les taux de 400 et de 600 francs doivent être des minimas pour des ouvriers âgés de 60 ans et comptant 30 ans de service. Si donc un ouvrier continue son travail après 60 ans, la retraite devra augmenter de 1/30 par an.

Sur ce point le ministre donne satisfaction aux vœux des ouvriers : ce n'est que l'exécution d'un engagement pris dans une discussion parlementaire.

Les ouvriers ont incidemment parlé à M. Poincaré de la gare du Mans. Le ministre a dit que les ouvriers du Mans avaient la prétention inadmissible d'obtenir que l'administration renonçât aux droits de les punir pour mauvaises pesées et malfaçons. L'administration ne peut ni ne doit céder sur cette question de principe. Si les ouvriers reprennent le travail, le ministre consentira à examiner les réclamations individuelles qui pourraient lui être adressées, mais il convient avant tout que le travail soit repris et que les ouvrières ne persistent pas à réclamer à l'administration l'abandon des sanctions nécessaires.

Les ouvriers ont répondu au ministre qu'ils conseilleraient aux ouvrières du Mans de reprendre le travail et que s'il y avait lieu, ils lui signaleraient ensuite les situations individuelles qui paraîtraient dignes d'intérêt.

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Voici les résultats des élections au Conseil général qui ont eu lieu dimanche :

Savoie (canton des Echelles) : **Vichet**, républicain, 672; Calliat, 486; Bonne de Sarardin, rallié, 413.

Il y a ballottage.

Seine-et-Oise (canton de Corbeil) : M. Cros, républicain, *élu*, en remplacement de M. Bernier, rallié, décédé.

Meurthe-et-Moselle (canton de Ciry) : Banquet, républicain, *élu*.

ÉCHOS ET NOUVELLES

L'Expulsion de M. Zo d'Axa

L'anarchiste Gallaut, dit Zo d'Axa, ancien rédacteur en chef de l'*En Dehors*, habitant actuellement Londres, se trouvait depuis quelques jours à Bruxelles, où il s'occupait d'un livre qu'il doit faire paraître ici. Le gouvernement belge a rendu contre lui un arrêté d'expulsion.

On lui a accordé vingt-quatre heures pour quitter le territoire. M. Zo d'Axa repart pour Londres.

Prédiction spirite

On signale de Montréal (Canada), un fait des plus curieux, touchant le mort de M. Mercier, ex-premier ministre de la province de Québec, l'un des chefs du parti libéral au Canada.

La mort de M. Mercier était attendue d'un moment à l'autre et les médecins réunis à son chevet s'étonnaient qu'il pût résister aussi longtemps aux attaques de la terrible maladie dont il souffrait, lorsque deux cercles de spirites de Montréal eurent en même temps l'idée de consulter les tables tournantes.

Or, ces deux cercles différents reçurent de la planchette la même réponse : Mercier traînera jusqu'au 30. Les journaux, avec une pointe de scepticisme, annoncèrent le fait dès le lendemain, c'est-à-dire près de deux semaines avant la mort de M. Mercier, qui survint effectivement dans la matinée du 30 octobre.

Un steamer en feu

Le steamer *Parahyba*, de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, venant de New-Orléans avec un chargement de coton, est entré dans le port du Havre ayant le feu à bord depuis mercredi dernier.

On croit que le feu a été occasionné par la combustion spontanée de balles de coton.

Un accident mortel s'est produit : le chauffeur Leyonic, ayant commis l'imprudence de s'introduire dans un petit magasin situé en arrière du compartiment des machines, tomba asphyxié par la fumée et succomba.

Un autre chauffeur voulut lui porter secours et allait subir le même sort, quand il fut retiré de cette terrible situation par plusieurs hommes de l'équipage.

Tempête dans la Manche

Le gros vent du sud-ouest qui sévissait sur nos côtes depuis quelques jours, a redoublé de violence, et depuis hier il souffle en tempête sur les divers points de la côte.

A Cherbourg, beaucoup de voiliers et vapeurs sont entrés en relâche.

A L'ÉTRANGER

LES TROUBLES D'ISTRIE

Rome, 12 novembre. — Les Trentins, Istriens et Triestins, résidant à Rome, ont oragnisé une souscription au profit des personnes arrêtées pendant les troubles d'Istrie.

ASSASSINAT D'UN SACRISTAIN

Rome, 12 novembre. — On télégraphie de Holo :

« Au moment où le curé célébrait l'office, un individu s'approcha du sacristain qui servait la messe et lui plongea un long stylet dans le dos; la victime tomba, sans pousser un cri, sur les marches mêmes de l'autel. La mort avait été foudroyante. Le prêtre épouvanté s'enfuit dans la sacristie et la foule des fidèles quitta l'église dans un désordre inexprimable, qui permit à l'assassin de prendre la fuite.»

LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE

Saint-Pétersbourg. 12 novembre. — Les journaux russes font généralement un accueil sympathique aux discours de lord Salisbury et de lord Rosebery, en faveur de l'idée d'une entente entre l'Angleterre, la Russie et la France, qui serait très profitable, idisent-ils, à la paix européenne, mais ils prévoient de sérieuses difficultés dans l'insurmontable défiance des anglais envers la Russie et expriment également l'avis qu'il faut attendre de voir quelles conditions ils voudraient à une semblable entente pour en appuyer justement les chances de réalisation.

AU PARLEMENT GREC

Athènes, 12 novembre. — M. Bonduris, tricoupiste a été élu président de la Chambre.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

L'INTERVENTION ANGLAISE. — LA DÉSERTION DES CHINOIS

New-York, 12 novembre.

On télégraphie de Shanghaï au *New-York Hérald* :

« Le croiseur anglais *Caroline* est parti à midi avec des ordres cachetés.

« On suppose que l'occupation de Chu-San est décidée. On y fait des préparatifs depuis huit jours.

« Les soldats chinois désertent en masse. »

LA PAIX A TOUT PRIX

Londres, 12 novembre.

Le Tsung-Li-Yamen a convoqué le corps diplomatique auquel il a renouvelé sa demande d'intervention des puissances auprès du Japon.

Le Tsung-Li-Yamen, se faisant de plus en plus humble, a laissé entendre qu'il accepterait la paix à tout prix.

Les ministres étrangers ont conseillé à nouveau au Tsung-Li-Yamen d'entamer des négociations avec le Mikado.

L'ARBITRAGE DES ÉTATS-UNIS

On télégraphie de New-York au *Standard* que le ministre d'Etat a fait connaître à la Chine que le gouvernement des Etats-Unis est disposé à agir en qualité d'arbitre unique entre la Chine et le Japon, mais il ne saurait prendre part à une action collective des puissances.

Le *Standard*, commentant cette nouvelle, déclare que les Etats Unis sont moins intéressés que les autres puissances à intervenir, et qu'ils ne sauraient, sans un mandat général des puissances, décider de l'avenir de la Corée.

PROCLAMATIONS JAPONAISES

Les Japonais font paraître dans toutes les villes qu'ils occupent, des proclamations annonçant qu'ils font la guerre au gouvernement mandchou et non au peuple.

Ces proclamations promettent à tous ceux qui resteront calmes et continueront seulement à s'occuper de leurs affaires, qu'ils ne seront nullement molestés.

Les Chinois continuent à déserter en masse.

La garnison de Ta-Sien-Han, prise dernièrement par les Japonais, était de 3.000 hommes ; celle de Kinchow de 1.000 hommes.

La résistance des Chinois a été si faible que le chiffre des pertes des Japonais n'atteindrait que quatorze hommes.

PRISE PROBABLE DE MOUKDEN

Yokohama, 12 novembre.

On croit au ministère de la guerre que Moukden tombera cette semaine aux mains des Japonais.

NOUVELLE A SENSATION DÉMENTIE

Le *New-York-Hérald* publiait ce matin un télégramme de Shang-Haï ainsi conçu :

Shang-Haï, 12 novembre.

Une rupture entre la France et la Chine est attendue à tout moment.

Informations prises, on ne sait au ministère des affaires étrangères ni ailleurs, ce qui a pu donner naissance à ce bruit singulier.

LA PRESSE RUSSE

Tous les journaux russes expriment l'avis que l'intervention des puissances européennes pour la conclusion de la paix entre la Chine et la Japon ne peut avoir lieu avant que le gouvernement chinois est demandé directement la paix au Japon.

La Catastrophe de St-Cyr

Nous avons succcinctement signalé le terrible accident de chemin de fer qui s'est produit, samedi après-midi, sur la ligne de Toulon, entre la Ciotat et Saint-Cyr.

Voici à ce sujet des détails complémentaires, empruntés au *Petit Marseillais*.

Un train de ballast était sur la voie, stoppé au kilomètre 41 et les hommes d'équipe s'occupaient à décharger les vagons.

Suivant les règlements en usage, un drapeau rouge flottait à une certaine distance, indiquant que la voie était couverte.

A ce moment, le train de marchandises 5249, parti de Marseille le matin à 9 heures et demie et qui s'était garé à Aubagne jusqu'à 1 heure, arrivait à une assez grande vitesse, allant vers Toulon. Sa marche réglementaire cependant, au point où l'accident s'est produit, n'aurait pas dû dépasser 8 kilomètres.

Le mécanicien, d'ailleurs, devait être d'autant plus prudent que, à son passage à La Ciotat, l'aiguilleur lui avait remis un bulletin indiquant qu'un train de ballast était engagé sur la même voie.

Le mécanicien n'en continua pas moins à marcher à une moyenne de 30 kilomètres.

Quant il aperçut le petit drapeau-signal du train ballasteur, il siffla au frein et fit tous ses efforts pour arrêter sa machine.

Malheureusement le train était trop lancé et la manœuvre ne réussit pas avec toute la promptitude désirable, d'autant plus que la voie, en cet endroit, accuse une rampe assez prononcée.

En entendant le sifflet d'alarme, le mécanicien du ballasteur, qui jugea du danger avec une grande présence d'esprit, mit route en arrière tandis qu'il criait aux ouvriers de se garer.

Ceux-ci se jettèrent sur la contre-voie dans un désordre facile à comprendre.

Si promte qu'ait été la décision, la locomotive du train de ballast ne fut point assez puissante pour imprimer une suffisante vitesse et, pour comble de malheur, le tander déraillà !

Un choc épouvantable eut lieu alors.

Le train de marchandises butta en plein sur le ballasteur !

La collision, en raison même de la résistance opposée, a été formidable et une vingtaine de wagons ont été littéralement broyés.

Le spectacle était terrifiant.

Les cris d'effroi, les appels désespérés des infortunés enfouis sous les décombres, se mêlant au bruit strident de la vapeur qui s'échappait des chaudières ne peuvent se décrire !

Cependant, les ouvriers échappés par miracle à la catastrophe se mirent aussitôt en devoir de secourir leurs camarades et ils ne tardaient pas à relever sanglants, tués sur le coup, mais pantelant encore, le mécanicien du train tamponneur, M. Gris, et M. Vergalet, chef conducteur de ce même train.

Les corps horriblement mutilés de ces infortunés furent transportés dans une habitation voisine.

Puis l'œuvre du sauvetage continua et, successivement, on dégagea une douzaine d'hommes pris sous les wagons.

Tous ont des contusions plus ou moins sérieuses. Un seul est assez grièvement blessé, le chef de train de ballast, qu'on n'a pu retirer qu'après plus de trois heures de recherches !

Le malheureux, par ses cris de douleur, guidait l'effort de ses sauveteurs, mais leur œuvre n'était point aisée, par suite de l'importance de l'amas des décombres.

Pour s'en faire une idée, il nous suffira de dire qu'à l'endroit précis où l'accident s'est produit, se trouve un pont sur voie et une tranchée profonde.

Les wagons brisés ont comblé la tranchée et leurs débris amoncelés ont atteint la hauteur du pont qui est d'une dizaine de mètres.

C'est miracle que le feu ne se soit pas communiqué à l'amas des wagons brisés, car parmi toutes les marchandises qui jonchaient la voie se trouvaient en assez grande quantité des barils de pétrole ! En outre, le train portait huit caisses de dynamite.

Grâce à l'activité déployée par les équipes envoyées sur les lieux de l'événement, la circulation est rétablie.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h. soir)

Un grand vent du Sud a régné toute la journée; il s'est apaisé au coucher du soleil.

Un centre de tempête s'est avancé aujourd'hui jusqu'à l'entrée de la Manche (Scilly 733m/m) où le baromètre a baissé de 20 m/m en 24 heures.

Le vent souffle du S.-O. sur les côtes de Bretagne, fortement du même rhumb sur le centre de la France.

La température se maintient élevée ; hier le maximum a été de 17° à l'ombre, aujourd'hui il est de 15°.

Le temps reste à la pluie. Aujourd'hui à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir 751 m/m. Plaie depuis 24 heures, 0m/m,1.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum + 5,2. maximum + 15° ; à l'air libre, minimum, 8°, maximum, 15°.

Prévision : Temps doux. vent et pluie.

Licence ès lettres

Ont été reçus : MM. 1. Jullien (lettres); 2 Gonard, (philosophie); 3 Duplat et 4 Fontaine (allemand).

Baccalauréat classique

Ont été reçus pour la première partie (allemand) : MM. 1 Gignoux; 2 Illrch; 3 Martin; 4 Martin-Jarrand; 5 Michel; 6 Minard, 7 Paquet; 8 Poncetton; 9 Revenu; 10 Schmitt; 11 Seguin; 12 Tavernier.

Société d'horticulture et d'agriculture

La nouvelle société d'horticulture et d'agriculture avec retraite pour la vieillesse des deux sexes, dans sa première réunion générale, le dimanche 28 octobre, a constitué son bureau qui est ainsi composé :

MM. Repiquet, avocat, conseiller général, président; vice-présidents, Jamin, jardinier chef; Clerc, à Ecully et Chevassieux, chef de culture chez M. Jacquier, à Montplaisir; secrétaire, Peyron, jardinier à l'école normale de la Croix-Rousse ; secrétaires-adjoints, Roulet, jardinier et secrétaire de la mairie à Brignais; Louis, jardinier à la Duchère; trésorier principal, Simon, viticulteur au château de Beauregard, à St-Genis-Laval; trésorier de canton, Colomb, chez M. Guimet, à Fleurieu; Chabrier, à St-Genis-Laval; Emery, chez M. Guyot, à Tassin-Demi-Lune.

Les bacheliers de l'enseignement secondaire

On signale une importante décision du ministre de l'instruction publique. Les bacheliers de l'enseignement secondaire classique (lettres-philosophie) ayant pris une inscription en vue du certificat d'études physiques, récemment institué, seront considérés comme étudiants en médecine au point de vue militaire et seront renvoyés en congé dans leurs foyers sur leur demande, après un an de présence sous les drapeaux.

Un Hôtel-Terminus

La gare de Perrache ne va plus rien avoir à envier à la gare Saint-Lazare, car, comme elle, elle va avoir son immense Terminus-Hôtel. Une compagnie vient de se rendre acquéreur des terrains occupés par la compagnie des Brasseries Rinck, pour y construire un Hôtel-Terminus de près de 300 chambres. Les travaux commenceront au printemps prochain.

Cet Hôtel-Terminus sera sur le type de ceux du littoral et de la Suisse.

La Santé publique

Voici, d'après *Lyon-Médical*, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler :

Légère augmentation du chiffre mortuaire, avec un coefficient annuel (17,7 pour 1000), bien au-dessous de la moyenne. Il y a eu, dans la 44e semaine de 1894, 145 décès, mort-nés exclus, au lieu de 126 la semaine précédente, et 123 pour la période correspondante de 1893.

Adjudication de riz et de foin

Il sera procédé, le 7 septembre prochain, simultanément à Paris, au Havre, à Nantes, à Bordeaux et à Marseille, à l'adjudication des fournitures de farines, de riz et foin pressé nécessaires au service colonial pendant l'année 1895.

Les cahier des charges de cette adjudication importante sont tenus à la disposition des intéressés au secrétariat de la Chambre de commerce.

FAITS DU JOUR

Série de vols. — Le receveur de l'enregistrement à Neuville a un appartement à Lyon, rue du Plat, 21.

Pendant son absence, des malfaiteurs se sont introduits chez lui et se sont emparés d'une somme de 150 fr. d'une chaîne et d'une croix en or.

Cours Gambetta, deux garçons, l'un graveur et l'autre employé qui avaient un appartement commun, ont eu aussi la visite de voleurs qui ont tout bouleversé chez eux et qui heureusement n'ont rien trouvé à emporter.

Le nommé Mamarot, épicier cours Lafayette, se trouvait dans son arrière-boutique quand il aperçut plusieurs individus en train de le déménager. Il se mit à leur poursuite et put arrêter un gamin de 13 ans, Amaz Pierre, qui était porteur d'une boîte de savon du Congo. Il l'a fait écrouer pour vol.

Bataille à l'Alcazar. — Dimanche soir, avant l'ouverture du bal de l'Alcazar à la Croix-Rousse, une bande de jeunes gens se sont mis à injurier les représentants de la force publique.

Ceux-ci ont appréhendé un de leurs insulteurs, mais ses camarades se sont rués sur les agents en les frappant à coups de poing, pour délivrer le prisonnier qu'ils ont réussi à faire échapper.

Un des plus acharnés, le nommé Barrel, manœuvre, a été écroué pour outrages et rébellion.

Détonations nocturnes. — A minuit, des gardiens en tournée ont entendu des détonations d'armes à feu dans la direction de l'octroi du cours Lafayette.

Ils sont immédiatement accouru et ont trouvé deux passants qui leur ont déclaré qu'ils venaient d'enlever à un inconnu le revolver qu'ils tenaient à la main.

Cet individu les avait menacés de son arme près de l'avenue de Saxe.

Avant de remettre le revolver à la police, ils avaient cru prudent de le décharger.

Batterie de cuisine. — Une rixe violente a éclaté hier dans un restaurant de la rue de Créqui. La vaisselle a volé en éclats.

Quand les gardiens sont arrivés, ils n'ont plus trouvé les agresseurs, mais deux victimes de cette rixe de destruction, qu'ils ont conduites dans une pharmacie où on a pansé les blessures que des assiettes leur avaient faites.

A l'Exposition. — Plusieurs visiteurs de la dernière heure ont déclaré avoir perdu à l'Exposition des objets de valeur, le sieur Truxe, employé, une bague en or ; le sieur Hurnapt, une bagne en or ornée de diamants ; la demoiselle Cointet, sa montre en or, etc.

Il est permis de supposer que les pickpockets avaient voulu, eux aussi, clôturer l'Exposition à leur manière.

Incendie. — Un incendie a éclaté lundi soir, à 4 heures, dans les caves de M. Pioti, fabricant de cadres, rue de la Thibaudière, 32.

Un ouvrier de la maison a aperçu les flammes qui sortaient par les soupiraux. Aussitôt, on a téléphoné au poste central des pompiers qui sont accourus avec la pompe à vapeur.

Le commandant Perrin et l'adjudant Vivier ont été les premiers arrivés sur le théâtre de l'incendie.

On craignait pour l'immeuble entier, vu les matières inflammables, telles que bois de cadre, papiers, essence, huiles minérales, enfermées dans les caves.

Grâce aux deux pompes à vapeur qui ont inondé les sous-sols, on a été promptement maître du feu.

Les dégâts, évalués à quelques milliers de francs, sont couverts par une assurance.

Tentative de suicide. — Une pauvre veuve sexagénaire, Mme Besson, menacée d'expulsion par son propriétaire, s'est de désespoir, jetée dans le Rhône, lundi soir, à 5 heures, près du pont de la Guillotière.

Des passants qui avaient remarqué sa démarche désordonnée, ont pu heureusement saisir l'infortunée par ses vêtements, avant que le courant l'eût entraînée et l'ont remise à des gardiens de la paix qui l'ont fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Gaïacol Degoulet* est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des brouillards et du froid. Ce bon bon médicamenteux calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. *Dépôt général

LES MOBILES DU RHONE

La Société fraternelle des Anciens Mobiles du Rhône a donné dimanche son banquet annuel à Monplaisir, dans la grande salle des fêtes du Palais d'Eté. Les convives étaient au nombre de 450.

A la table d'honneur avaient pris place, aux côtés de MM. Lang, président d'honneur, et Berne, président effectif de la société, MM. le lieutenant-colonel Joannès, du 8e chasseurs à cheval, représentant le gouverneur de Lyon; Sarry, Fayard, vice-présidents des Mobiles; Munier, trésorier; Boucher, secrétaire; Pompéien-Piraud, Buy Fayolle, Marduel, Rondet, Mejat, Laroche, membres du conseil d'administration; Billiaz, président des Tireurs du Rhône; Bedin, président de la Société des Mobiles du Bois-d'Oingt; Belrorche, président des Mobiles de Villefranche; Bischoff, conseiller municipal; Pélissier, Blanchet, Michel, ancien officier de Mobiles, maire de Grigny, etc.

Lecture est donnée au commencement du banquet de diverses lettres d'excuse, notamment de M. Schneider, maire de Belfort, retenu par une fête patriotique; Detocle, ancien commandant de l'artillerie de la mobile de Paris, etc., etc.

Entre les deux services, l'aéronaute Pompéien, aidé de M. Pont, lance deux montgolfières dont l'ascension réussit parfaitement et qui se perdent bientôt dans les airs.

Au dessert, le président de la société, M. Berne, a pris la parole. Il a remercié le gouverneur de Lyon de s'être fait représenter à la fête; il a remercié également M. Lang, M. Billiaz, président des Tireurs du Rhône, M. Bedin, président des Mobiles du Bois-d'Oingt, et la presse lyonnaise. Il a terminé en envoyant à la nation russe, à l'occasion de la mort du czar, l'expression des regrets de la société.

M. le colonel Joannès, du 8e chasseurs, a prononcé, au nom de l'armée, quelques mots vibrants de patriotisme. De nombreux cris de : « Vive l'armée ! » s'élevant de toutes les tables ont salué sa péroraison.

M. Lang, président d'honneur, ancien commandant des mobiles du Rhône, a rappelé en termes émus la vieille amitié qui l'unit à ceux qui combattirent sous ses ordres. Cette amitié, née de périls communs, de souffrances courageusement supportées, n'a fait que grandir et se fortifier avec le temps.

Il parle ensuite de ceux qui ne sont plus.

— Mes chers camarades, pendant que nous sommes ici réunis, pensons à nos frères qui sont morts pour la défense de la France. Ils ont succombé héroïquement et leur sacrifice n'a pas été inutile. Grâce à leur courage, il reste encore à la France un peu de la terre d'Alsace.

L'orateur fait l'éloge de M. Berne, le dévoué président de la Société, et boit à la prospérité des Mobiles du Rhône et de la France.

Ces paroles pleines d'esprit et de cœur ont été vivement applaudies.

Après lui, M. Bedin au nom des Mobiles du Bois-d'Oingt, porte la santé de toutes les sociétés des Mobiles du Rhône, et M. Bischoff, conseiller municipal, propose — ce qui est accepté par tous — de boire à la République, qui a relevé la France et en a fait une nation forte et respectée.

Cette belle fête du souvenir s'est terminée fort tard au milieu des chansons et des cordiales causeries.

Les convives se sont séparés enchantés les uns des autres, raffermis dans les sentiments de patriotisme et de fraternité qui les unissent et désireux de se retrouver l'an prochain dans d'aussi heureuses dispositions.

LYON A ALEXANDRE III

Une foule nombreuse n'a cessé, pendant la journée de lundi, de gravir les escaliers de l'Hôtel de Ville pour contempler la magnifique couronne qui représentera aux funérailles du Czar les sentiments respectueux et les regrets unanimes des habitants de la ville de Lyon.

Cette couronne, dont nous avons déjà donné une description sommaire, est toute en fleurs artificielles. Elle mesure 3m10 de hauteur sur 2m35 de largeur. Elle a été exécutée par 60 ouvrières dans l'espace de 48 heures.

Au centre, est placé un bouquet de myosotis, fleur préférée de l'impératrice de Russie. Derrière ce bouquet se trouve une palme d'argent, rappelant que l'empereur défunt fut le grand arbitre de la paix. Cette palme est reliée au bouquet de myosotis par un ruban aux couleurs du Czar.

Les fleurs qui composent la couronne sont : orchidées, jonquilles, iris, narcisses, mimosas, résédas, bouvardias, héliotropes, pensées, roses de Nice, roses-thé jaunes, lilas blancs, lilas lilas, chrysanthèmes japonaises, blanches et jaunes, marguerites des champs, antémis, roses cabus, roses églantines, roses Malmaison, primevères - coucou, muguets, boules de neige, jacinthes, lilas de Perse, violettes du Czar.

Au bas est placé un superbe nœud de ruban, aux couleurs de la France, avec une frange en argent rappelant les épaulettes du Czar comme chef général des armées. Sur le côté gauche du ruban on lit cette inscription : *Lyon à Alexandre III*. Sur le côté droit sont les armes de la ville de Lyon. Tout ce travail de broderie en soie, en or et en argent est sans envers; il a été exécuté par Mme Leroudier, en 48 heures.

Enfin, un immense nœud de crêpe, placé au dessus du ruban tricolore, comme pour en atténuer les couleurs trop éclatantes en ces jours de grand deuil, complète ce chef-d'œuvre de travail incomparable.

Pour l'expédition en Russie, cette couronne sera fixée au moyen de quatre doubles fils de fer au fond d'une caisse avec laquelle elle fera corps et, de cette façon, arrivera absolument intacte. Deux manettes, en peluche rouge, permettront de la placer obliquement sur un cadre, et une autre, placée au sommet, permettra de la suspendre, s'il y a lieu.

Ce travail fait honneur à M. Brun, l'intelligent directeur qui a su tirer un si brillant parti des artistes qu'il avait groupés autour de lui.

Un tel chef-d'œuvre attirera certainement l'attention de nos amis de Russie, et, s'ils jugent que la douleur est proportionnée aux preuves de sympathie, ils comprendront que la notre est grande.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Nous insérons, sous ce titre, toutes les communications qui peuvent intéresser le public, sans distinction de parti ni d'opinion.

— **Tombola pour Mme Georges.** — Les personnes généreuses qui avaient promis un lot pour la tombola Georges (tirage au 5 décembre) sont priées de le faire parvenir chez M. Dusserre, place des Terreaux.

Un appel pressant est fait aux exposants, une artiste malade depuis l'ouverture de l'exposition, devant bénéficier d'une partie du produit de la fête.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

POLICE CORRECTIONNELLE

Hier, ont comparu en police correctionnelle les nommés Mathias, cocher à la Compagnie des tramways de Lyon, et Vallon, mécanicien-conducteur du tramway à vapeur de Bron, poursuivis tous deux à la suite de l'accident arrivé le 25 septembre dernier, sur la place des Cordeliers. Les deux tramways conduits par les prévenus se sont heurtés à la bifurcation à l'entrée du pont Lafayette, et un militaire se trouvant à l'arrière de la plateforme a été blessé au bras.

Les débats d'audience établissent une certaine négligence de la part du cocher qui aurait pris une vitesse trop grande à la descente du pont Lafayette, ce qui ne lui aurait pas permis d'arrêter facilement au croisement des voies ainsi que les règlements administratifs l'exigent.

Le tribunal condamne Mathias à 16 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger.

Les Sports

MATCH POMPONNE-MERVEILLEUSE

La jument Pomponne est arrivée première à la porte Maillot, à Paris, à 2 h. 52'.

L'IMPOT SUR LES VÉLOCIPÈDES

M. le préfet du Rhône vient d'arrêter la publication des rôles supplémentaires de la taxe sur les vélocipèdes pour le troisième trimestre de cette année.

Ces rôles supplémentaires, rendus exécutoires depuis le 5 novembre 1894, sont publiés et mis en recouvrement depuis le 11 novembre.

Les réclamations, que certains vélocipédistes ou fabricants de vélocipèdes se croiraient en droit de former à fin de décharge ou de réduction des taxes qui leur sont imposées, devront être présentées dans le délai de trois mois, à partir du 11 novembre.

Après l'expiration de ce délai, elles ne seront plus recevables, sauf dans le cas de faux, de double emploi, pour lesquels des dispositions spéciales ont été étudiées par la loi du 29 décembre 1884.

PONTS A PÉAGE

Le Touring Club vient d'obtenir en la personne de son délégué à Libourne, M. Nicolas, un jugement fortement motivé, qui établit très nettement la jurisprudence en matière de perception des droits de ponts à péage.

« Le piéton à bicyclette doit la taxe du piéton et pas d'autre ».

UN MINEUR ASSASSINÉ

Saint-Etienne, 12 novembre.

L'assassinat de Reveux a causé dans la région une émotion profonde. On se demande dans le public si ce crime viendra s'ajouter à la liste déjà trop longue de ceux restés impunis dans la Loire.

L'enquête commencée hier à une heure par le parquet s'est continuée aujourd'hui; elle n'a donnée jusqu'à présent aucun résultat probant.

L'autopsie

L'autopsie de la victime a été faite ce matin par M. le docteur Reynaud : elle a nettement déterminé le crime. Laurent Bouthe est mort des suites d'une congestion cérébrale provoquée par une blessure reçue à l'os temporal. Cette blessure a été faite par un instrument contondant.

Le mobile du crime

Il n'est pas douteux que le vol a été le mobile du crime. Voici d'ailleurs, d'après notre enquête personnelle, l'emploi du temps de Bouthe durant la journée du samedi.

Bouthe n'a pas travaillé samedi matin, il a assisté à l'enterrement d'un de ses camarades. A une heure il s'est rendu au bureau de la Charotte où il a touché le montant de sa quinzaine. Il a passé sa soirée à boire dans divers cabarets voisins et nous le retrouvons à 8 heures et demie au café Falque en compagnie d'un nommé Royet. Tous les deux sont légèrement ivres.

Royet fut emmené à St-Jean-Bonnefonds, par un ami complaisant. Bouthe les suivit jusqu'à l'intersection de la route de Saint-Etienne et de St-Jean.

Il prit alors la direction du Bas-Chaney. Mais au lieu de se rendre directement chez lui. Bouthe alla alors au Café Ducas. Il se fit servir un verre de quina et paya 7 fr. 50 montant de sa redevance quinzaine, car Bouthe étant un abonné de l'établissement.

Mme Ducas, voyant son état d'ébriété qui s'accentuait de plus en plus. lui prit son argent, — une soixantaine de francs environ, — qu'elle noua dans son mouchoir. Elle engagea ensuite son client à regagner son domicile sans tarder.

Bouthe ne voulut sans doute pas suivre ce conseil, car nous le retrouvons à neuf heures et demie au débit Bachelard au Bas-Chaney. Il se fit servir un « pied-sec » qu'il paya 0,10 cent.

Puis, il se décide enfin à se rendre à Monthieux.

C'est alors que nous perdons ses traces. Et tout porte à croire que le crime a été commis peu après le départ du malheureux mineur.

Est-ce l'assassin ?

Un individu ayant toutes les allures d'un souteneur, coiffé d'une casquette à visière, vêtu grossièrement, a été aperçu sur la route un peu avant l'heure où l'on suppose que le crime a été commis.

Cet individu était accompagné de deux filles.

Est-ce l'assassin ?

L'enquête ouverte par M. Rogeys, ne tardera pas à nous l'apprendre, car d'actives recherches sont commencées.

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 12 novembre 1894. — *Colza* : courant 46.50 à 47.75, décem- 46.75 à 47..., 4 premiers 46.75 à 47... 4 de mars 46.75 à 47.25, Tendance soutenue.

Lin : courant 47.75 à 48... déc. 47.75 à 48.25 4 premiers 47.50 à ....., 4 de mars 47.25 à 47.75. Tendance calme

Sucre: courant 27.37 à ....., déc. 27.50 à ..... 4 premiers 28.25 à ....., 4 mars 28.62 à ..... 4 mai 29.12 à ....., Tendance soutenue.

Le Havre. — *Café* (cote officielle), novembre 10 h., 98... midi, 99.... Tendance soutenue.

Lyon-Vaise. — *Marché aux bestiaux du 12 novembre* :

Porcs, amenés 1946, vendus 1846, renvoi 100 Prix payés de 112 à 120 francs les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

Tout eut été vendu, mais les cours élevés de la marchandise arrêtèrent bien des acheteurs. Marché très animé.

Villefranche. - *Marché du 12 novemb.* : Bœufs amenés, 90. Vendus, 80. Prix du kilo d'achat sur pied, 0.85. Prix du kilo à l'étal, 1.60.

Vaches amenées, 109. Vendues, 95. Prix du kilo d'achat sur pied, 0.74. Prix du kilo à l'étal, 0.90.

Veaux amenés, 12. Vendus, 12. Prix du kilo d'achat sur pied, 1.10. Prix du kilo, 1.60.

Moutons amenés, 99. Vendus, 70. Prix du kilo d'achat sur pied, 0.90. Prix du kilo à l'étal, 2.00.

Porcs amenés 50. Vendus, 44. Prix du kil. d'achat sur pied, 1.02 Prix du kilo à l'étal, 1.50.

3e ÉDITION

DÉPARTEMENTS

RHONE

Oullins. — *Touristes lyonnais.* — Dimanche dernier à une heure, la section d'Oullins des Touristes lyonnais donnait sa fête annuelle au casino, rue de la Gare. On remarquait parmi la nombreuse assistance : MM. Fonrobert, maire d'Oullins; Dontenville, président des Touristes lyonnais; Muselli, commandant; Bourchet et Massé, présidents de la section d'Oullins; Verger et Rambaud, de la section de St-Clair; Lang, président de l'Avenir d'Oullins; Dorieux, Richerot, Dusserre, conseillers municipaux.

La fanfare des Touristes lyonnais, sous l'habile direction de M. Mazoyer, s'est particulièrement distinguée. N'oublions pas les exercices exécutés par la section des Touristes d'Oullins et les mélodies jouées par l'Estudiantina lyonnaise.

Les artistes ont été chaleureusement applaudis : citons MM. Dhormoy et Vallin, Mlles Elvia, Gabrielle, etc.

Un bal très animé a clôturé cette fête.

Villefranche. — *Mort du czar.* — La municipalité de Villefranche vient de recevoir de la cour de Russie le télégramme suivant, en réponse à la dépêche de condoléance qui lui a été adressée :

« Moscou. — Pallskremliis.

« Je suis chargé par Sa Majesté l'Impératrice d'exprimer au Conseil municipal de Villefranche toutes la reconnaissance pour les bons sentiments que vous lui exprimez. Sa Majesté est profondément touchée de votre sympathie. pour son fils l'empereur Nicolas II.

« Le ministre de la cour :

« Comte Woranzaw-d'Aaschkover. »

Ce télégramme a été placardé sur la porte principale de l'Hôtel de Ville.

— *Association horticole.* — L'association horticole et viticole de Villefranche a tenu son assemblée générale dimanche dernier, salle du chalet, sous la présidence de M. le docteur P. *Cazeneuve*.

L'assistance était assez nombreuse.

il a été procédé à l'admission de nouveaux membres et il a été ensuité décidé qu'une exposition aurait lieu en 1895.

M. le docteur Cazeneuve, dans une causerie vivement applaudie, a entretenu l'auditoire des conclusions votées au congres du mois d'août 1894, relatives à la reconstitution des vignobles et à la vente des vins.

La Commission a décerné ensuite des mentions et récompenses pour les apports faits sur le bureau.

Cours. — *Suicide.* — Samedi soir, le nommé Jamin, demeurant rue de Mardore, s'est pendu dans son domicile. On dit qu'il s'adonnait à la boisson.

Il était veuf et laisse deux enfants : une jeune fille placée dans une providence à Néronde (Loire) et un garçon de 17 ans.

Ses funérailles civiles ont eu lieu dimanche matin.

LOIRE

Saint-Etienne. — *La mort du czar.* — M. Barrallon, maire de St-Etienne, a reçu la lettre suivante en réponse à l'adresse de condoléance envoyée. au nom du Conseil municipal, à l'ambassadeur de Russie le lendemain de la mort du czar Alexandre III.

AMBASSADE IMPÉRIALE
de Russie.

L'Ambassadeur de Russie prie Monsieur le Maire de Saint-Etienne d'agréer tous ses meilleurs remerciements pour l'expression des sympathiques condoléances, qu'il s'est fait un devoir empressé de faire parvenir à leur haute destination.

Paris, le 8 novembre 1894.

Signé : B. de Mohrenheim.

— *Les assises de la Loire.* — Les assises s'ouvriront le 10 décembre, à Montbrison, sous la présidence de M. Jean, conseiller à la Cour d'appel de Lyon.

St-Chamond. — *Alliance républicaine.* — L'Alliance républicaine du canton de St-Chamond s'est réunie en assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville.

Ont été nommés au renouvellement du bureau :

Président : M. François Marcoux;
Premier vice-président : M. Joannès Haoud;
Deuxième vice-président : M. Henri Barrier;
Trésorier : M. François Grange;
Secrétaire : M. Bernardiu Léger;
Secrétaire-adjoint : M. Eugène Granguillaume.

LES CHAMPIONNATS DE TIR

Nous avons annoncé que les tirs des Championnats de France au fusil de guerre et au revolver s'étaient terminés le dimanche, 14 octobre, et que l'on attendait, à l'Union, les cartons tirés dans toutes les parties de la France, pour procéder au dépouillement.

Grâce au zèle habituel de M. Lemursiaux, le secrétaire-général de l'Union, le travail s'est effectué avec une rapidité telle que nous pouvons, d'ores et déjà, annoncer à nos lecteurs les noms des trois heureux tireurs proclamés champions : MM. Violet, Balme et Devismes.

Pour le fusil de guerre, le champion senior est M. Alphonse Violet.

M. Violet est né à Paris. en 1855 ; il a remporté, en 1888, le grand prix d'honneur de la région de Paris ; en 1891, au quatrième concours national, le grand prix de Lyon et, cette année encore, ce même grand prix au concours international donné à Lyon à l'occasion de l'Exposition. Il a maintes fois pris part aux concours étrangers les plus importants, battant chez eux les nationaux de ces pays. Enfin, M. Violet a été quatre fois roi des carabiniers de Paris.

Le champion junior est M. Eugène Balme, qui, pour avoir des succès plus modestes, ce que son âge explique, n'en possède pas moins déjà de sérieux antécédents dans le tir. Il a été second au concours de tir de cette année du Lendit de Paris et du Championnat des lycées et collèges, pour lesquels il se trouva qualifié en qualité d'élève de Janson de Sailly.

M. Balme est né à Oullins (Rhône), le 22 novembre 1874 ; il va, par conséquent, entrer dans sa vingtième année.

Il nous reste encore à parler du champion au revolver. C'est à Amiens que M. Devismes habite; il est du reste originaire de la Somme, étant né à Meneslies, près Abbeville, le 17 octobre 1852.

M. Devismes est un passionné du tir au revolver.

Société d'Économie politique et d'Économie sociale DE LYON

Vendredi a eu lieu la première séance de l'année de la Société d'Économie politique, provisoirement installée dans les salons du café Maderni.

L'ordre du jour portait le renouvellement du bureau, le compte rendu financier et la lecture du mémoire couronné dans le concours ouvert par la Société sur : *Les relations commerciales de la France et de la Suisse*, dont le lauréat est M. Archinard, ingénieur des arts et manufactures.

Ont été nommés :

MM. A. Isaac, président ;
A. Chabrières, vice-président.

Tous les autres membres du bureau ont été réélus.

D'après le rapport de M. Pinet, trésorier, la situation de la Société est brillante, puisqu'après avoir fait face à tous ses engagements, elle possède un excédent de recettes de quelques centaines de francs. Elle a reçu cette année une somme de mille francs de M. Choisy et cinq cents francs d'un anonyme, pour être distribuée en prix à l'auteur du meilleur travail sur la situation des veuves avec enfants.

Après ces divers détails de ménage, M. Archinard a donné lecture du mémoire couronné.

Dans un travail très documenté et bourré de chiffres il a étudié les effets produits par la rupture des relations commerciales entre la France et la Suisse.

Il a démontré que c'était la France qui avait le plus perdu dans cette guerre de tarifs, et que l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Belgique nous avaient immédiatement remplacés pour un grand nombre d'articles ; il a conclu en souhaitant qu'une entente vint rétablir les bons rapports que nous avions jadis avec nos voisins, lesquels n'auraient jamais dû cesser.

Il nous est difficile d'analyser ce travail qui repose tout entier sur des documents statistiques et des tracés graphiques.

Sa lecture a produit une vive impression sur les auditeurs et les a pleinement convaincus que l'isolement commercial auquel s'est condamnée la France équivalait à un désastre national.

Nouvelles Militaires

UNE SIMPLE REMARQUE

Parmi les réservistes appelés chaque année pour accomplir une période d'instruction, il y en est toujours quelques-uns que la maladie rend impropres au service et dont les 28 jours sont uniquement consacrés à la visite quotidienne du major.

Ne pourrait-on pas passer une revue très sérieuse de ces hommes avant de les diriger sur leurs corps respectifs et renvoyer chez eux ceux qui seraient reconnus incapables de faire leur service. Ils pourraient être appelés à la période suivante.

En opérant ainsi, on éviterait au Trésor des dépenses inutiles et on n'aurait pas un certain nombre de non-valeurs, sur lesquelles on compte, et qui sont à peine bonnes pour figurer à l'hôpital.

Il n'est pas possible d'admettre que dans un temps où l'on parle constamment d'égalité et de justice, il y ait des hommes qui viennent au régiment pour se reposer, mettre le gouvernement à contribution, pendant que d'autres travaillent à s'instruire pour la défense de la patrie.

Espérons que ces quelques lignes tomberont sous les yeux de qui de droit et qu'il aura suffi de signaler le fait pour qu'on y remédie.

BOURSE DU BOULEVARD

3 o/o, 102.60. — Italien, ... — Extérieure, 72. 11/32. — Russe Orient, ...— Turc, 25.92. — Tharsis, ... — Banque Ottomane, 674.37. — Rio, 372.50 — Tabacs, ... — De Beers, 465... — Robinson, 91.87 — Lots,... — Portugais ../... — Huanchaca, ...,...—Langlaagte, ..., Alpines, ..., Lots turcs, ...,... Hongrois, .../..

Dernière Heure

Paris, 12 novembre.

Un Traitre

Me Demange, interviewé par un de nos confrères, a confirmé qu'il avait accepté de défendre le capitaine Dreyfus devant le Conseil de guerre ; mais il a déclaré que, malgré sa démarche, il n'avait pas eu encore communication complète du dossier.

Cependant, l'éminent avocat a affirmé qu'il pouvait déjà dire que Dreyfus n'a pas cédé, comme on l'a dit, à la passion du jeu ou aux sollicitations de sa maîtresse, et que, si le crime existe, il reste absolument mystérieux. D'ailleurs, Dreyfus continue à nier énergiquement.

Me Demange s'opposera au huis-clos absolu; il n'admettra le huis-clos que pour la lecture des documents communiqués.

La Tempête à Paris

Une tempête épouvantable sévit sur Paris; le vent, d'une extrême violence, a produit un grand nombre d'accidents et des dégâts matériels; il est impossible d'énumérer les reverbères, les tuyaux de cheminées détruits et renversés par la tempête.

Place de la Bourse, un immense échafaudage menace à chaque instant de tomber sur la foule, qui, maintenue par les agents, regarde avec curiosité.

LA MORT DU CZAR

LA COURONNE DES CHAMBRES

Paris, 12 novembre.

Une souscription commune aux deux Chambres pour l'envoi d'une magnifique couronne aux funérailles d'Alexandre III, a été couverte immédiatement.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

La Prise de Port-Arthur par les Japonais

Shanghaï, 12 novembre.

Une dépêche de Chefou annonce que les Japonais ont pris Port-Arthur presque sans coup férir.

Après le bombardement général de la ville, ils donnèrent l'assaut ; les Chinois déposèrent les armes et se rendirent.

Le général chinois et une partie de son état major se seraient enfuis à bord d'un aviso.

BULLETIN FINANCIER DE LYON

Lyon, 12 novembre 1894.

L'Extérieure est la valeur du jour. On la demande dès le début et pendant toute la durée de la séance ; les cours se maintiennent très fermes. On peut se perdre en raisonnements sur les motifs plus ou moins sérieux ou futiles qui déterminent ce mouvement, il n'en faut pas moins constater le fait. La principale raison sur laquelle on s'appuie est la baisse du change. On sait à quelles causes il faut l'attribuer. Quoiqu'il en soit, on bat monnaie là-dessus et l'on menace d'aller plus haut.

Les variations du 3 o/o ne dépassent pas 2 1/2 continus. C'est dire que l'attention du marché ne se porte guère sur ce fonds.

L'Italien, lui aussi, est peu actif à 84.40. Un seul cours sur le Turc D : 26. Les éléments manquent à la spéculation pour cette rente sur notre place. Le Russe Intérieur n'a pas été coté à terme.

Crédit Lyonnais ferme. Sans affaires à 768 12 1/2. Laenderbank faible à 581.25. Il faudra peut-être bientôt déchanter du côté des valeurs autrichiennes. Si les allures vertigineuses du marché de Vienne le conduisent à la réaction finale qui termine généralement les aventures de ce genre. Nous réaliserions volontiers les valeurs de ce compartiment.

Le Nord Espagne varie entre 130 62 1/2 et 131 87 1/2, le Saragosse s'inscrit à 172.50.

Au comptant, l'obligation Croix-Rousse très demandée s'avance à 445, l'Urikany à 240.

On traite la Lombarde ancienne à 341.50, la nouvelle à 337.50. Affaires restreintes en obligations espagnoles.

Gaz, 980. Tramways, 857.50. Brasseries Rinck 557.50. On nous dit que l'information publiée par un journal du matin sur la vente à une société des terrains de Perrache pour la construction d'un Terminus-Hôtel est au moins prématurée.

L'Aciérie de la Marine est toujours offerte : elle faiblit à 833 75. Les mines sont un peu moins fermes. Montrambert baisse à 945. Saint-Etienne à 320. Gier, sans affaires. Dombrowa, 430. Borax, 475.

En banque, l'Alpine revient à 209.50, bon cours de vente, selon nous, pour les portefeuilles qui en détiennent.

Huta, 1845. Donetz ancienne, 945; nouvelle, 905. Briansk, 765 et 746.25. Part Kama, 250.

En titres locaux, Croix-Pâquet, 692.50. Fourvière-Ouest-Lyonnais, 260. Plaques Lumière, 1,330.

Actions Pottendorf, 485. Obligations, 456.

BOURSE DE LYON

du 12 novembre 1894

FONDS D'ÉTAT à terme	Dernier cours	VALEURS au comptant	Dernier cours
3 0/0 Français.....	102 52	Ville de Lyon 3 0/0	100 75
3 1/2 Français.....	.... ..	Ville Marseille 1877	.... ..
Egypte unifiée.....	.... ..	V. Paris 69.....	.... ..
Egypte privilégiée...	.... ..	— 71.....	416 ..
Extérieure 4 0/0....	72 40	— 92.....	378 75
Hongrois 4 0/0.....	.... ..	Foncière 1877.....	460 ..
Italien 5 0/0.....	84 40	— 1879	495 ..
Turc 4 0/0 S. D.....	.. ..	— 1883.....	.... ..
Portugais 3 0/0.....	.. ..	Communale 1892...	504 50
Orient.....	.. ..		
		Autriche 1er hypoth.	450 ..
ACTIONS		Lombardes ancien..	344 50
		— nouv....	337 50
Crédit Lyonnais.....	768 12	Nord Esp. 1er hyp ..	290 50
Foncière Lyonnaise..	.... ..	— — 2e hyp ..	.... ..
Suez.....	.... ..	— — 5e hyp ..	231 ..
Panama	.... ..	Saragosse 1er hyp...	303 50
Landerbank.....	581 25	— 3e hyp...	261 ..
Banque ottomane...	.... ..	Gaz de Lyon.....	980 ..
Lombards.....	237 50	Creusot.....	2030 ..
Nord Espagne.....	131 87	Aciéries de la Marine	833 75
Saragosse	172 50	Franche-Comté....	425 ..
Autrichiens.....	796 25	Loire.....	212 ..
		Montrambert	945 ..
VALEURS en banque		Saint-Etienne	320 ..
		Rive-de-Gier.....	56 ..
Act. Huta Bankowa..	1845 ..	Dombrowa.....	430 ..
Act. Croix-Pquet ..	692 50	Lyon-Croix-Rousse.	515 ..
Act. Trifail.....	.... ..	Tramways Lyon. ...	857 50
Act. Alpines	.... ..	— Clermont	.... ..
Act. Tharsis.....	.... ..	Canal de Jonage ...	.... ..
		Brasseries Georges .	.... ..
		— Rinck...	.... ..
		Carrières du Midi ..	.... ..
		Tanneries Ulmo....	.... ..
		Lots Panama.....	.... ..

BULLETIN FINANCIER DE PARIS

La séance est absolument dépourvue d'intérêt. On piétine sur place avec une hésitation de mauvaise augure. Le 3 o/o fait 102.53 ; le 3 1/2, 107.70 ; l'Italien, mauvais à l'ouverture, fait 83.90 pour reprendre en fin de Bourse à 84.35 ; l'Extérieure est bien tenue à 727/16. On cote le Turc à 25.90 et le Russe Orient 64.40.

Transactions restreintes en valeurs de crédit. Le Foncier est à 717; Chemins français en reprise. Meilleure tendance sur le Midi à 1.185.

Le Suez est lourd à 2.947.

En banque, les lots Turcs fléchissent à 129 ; le Rio ex-coupon, se négocie à 370 et 371.87 ; la de Beers accentue sa marche en avant à 455, ainsi que je l'ai fait prévoir pour ce mois-ci. Les mines d'or sont très en hausse à Londres; Paris suivra le contre-coup de cet enlèvement à bref délai.

Clôture hésitante.

BOURSE DE PARIS

du 12 novembre 1894

VALEURS à terme	Clôture d'hier	Clôture d'aujour	VALEURS au comptant	Dernie cours
3 0/0 Français....	102 52	102 55	Tunis 3 0/0 1892.	501 ..
3 0/0 amortiss....	100 60	.... ..	Fusion ancienne.	473 60
3 1/2 Français...	107 70	107 70	Fusion nouvelle.	468 ..
Italien.....	84 47	84 35	Ville Paris 55-60	.... ..
Extérieure	72 15	72 43	— 65...	.... ..
Hongrois 4 0/0..	100 68	100 43	— 69...	424 50
Portugais.....	.... ..	25 62	— 71...	417 ..
Russe orient.....	64 60	.... ..	— 75...	517 ..
Egypte unifiée...	515 62	.... ..	— 76...	544 50
— privilégiée	.... ..	.... ..	— 86...	415 ..
Banqu de France	.... ..	.... ..	— 94 2/1	378 75
Crédit Foncier...	917 50	917 50	Ville Marseille 77	....
Crédit Lyonnais..	766 25	767 50	Ville Lyon	....
Banque ottomane.	674 37	673 12	Foncière 1877..	398 ..
Landerbank.....	585 ..	580 ..	Communale 1879	500 25
Panama	.... ..	.... ..	Foncière 1879..	496 ..
Paris-Lyon-Méd..	.... ..	.... ..	Communale 1880	498 50
Suez.....	2945 ..	2957 50	Foncière 1883 ..	456 75
Nord Espagne...	130 ..	131 25	— 1885 ..	495 ..
Saragosse	173 50	.... ..	Comm. 92.3 20 0/0	499 ..
Autrichiens	793 75	792 50	Eaux 3 0/0.....	....
Lombards.....	.... ..	.... ..	Autriche 1er hyp.	449 50
Consolidés.....	.... ..	.... ..	Lombardes anc..	341 ..
Lots Panama....	.... ..	.... ..	— nouv.	337 ..
			Priorité espagn.	221 50
			Sarag. 1er hypot.	303 ..

APRÈS BOURSE

3 0/0 Français.....	102 57	Banque Ottomane..	673 12
3 1/2 0/0 Français..	.... ..	Rio Tinto.....	371 87
Extérieure 4 0/0....	72 37	Tharsis.....	118 12
Portugais 3 0/0	25 62	Alpines.....	210 ..
Egypte unifiée	514 37	De Beers.....	464 37
— privilégiée ...	.... ..	ongrois 4 0/0 ...	100 46
Italien 5 0/0.....	84 35	Russe-Orient	.... ..
Turc 4 0/0 D.....	25 92		

CONDITION DES SOIES

LYON, le 12 novembre 1894

Nombre	Sorties	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	Poids
65	Organs.	13	..	4	8	3	3	1	2	10	20	1	5460
55	Trames.	10	..	1	3	1	..	..	10	10	13	7	4180
93	Grèges.	18	..	2	22	9	5	..	12	13	7	5	6915
..	Divers..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
..	Bobines	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
..	Laines .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
229		41	..	7	33	13	8	1	24	33	40	13	16615

BALLOTS PESÉS

..	Organs.	1	..	..	..	..	1	..	2	..	..	..	116
..	Trames	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	3	226
106	Grèges	..	..	..	..	..	1	1	27	43	22	13	5300
...	Divers..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
115		1	..	..	..	..	2	1	29	44	22	16	5639

COURRIER DES THEATRES

Casino des Arts. — Lu, hier, par dessus l'épaule d'un de ses admirateurs, ce petit instantané de Nita Darbel, la divette en représentation au Casino « Talent à la gamme éclatante : un jeu d'artifice d'émeraudes, de saphyrs et de rubis, tiré au gré de la plus nerveuse des fantaisies. Chante en dilettante des machinettes réalistes ; jongle, en émérite équilibriste, avec des bulles de savon gonflés par ces maîtres savonniers qui ont nom Bruant, Gill, Richepin, Baudelaire, etc. Perverse comme Yvette Guilbert, troublante comme Lianne de Pougy, consigne à la façon des fantoches d'Holden, manie, exquisement une voix tintante comme un cristal.

Si Nita Darbel était peintre, j'imagine que dans sa passion de l'outrance, elle éclabousserait furieusement des touffes, multiformes de chrysanthèmes.

Ce soir, troisième représentation de Nita Darbel. Succès de toute la troupe : les Willis, les clowns parisiens, les Moselli, Edmée et Rovillo.

—o—

Eldorado. — Grâce à ses étoiles : Mlle Anna Held, M. Mévisto aîné, les Edoardo, et sa troupe si complète de jolies chanteuses et de danseuses séduisantes, l'Eldorado est obligé de donner encore quelques jours sa revue dont le succès ne se ralentit pas.

Ainsi la *Vengeance d'Yvette*, pantomime de M. Vercellet et M. Arnaud pour la musique ne verra le feu de la rampe que la semaine prochaine.

Scala-Bouffes. — La Scala vient très heureusement de traiter, pour une série de représentations, avec M. Belliard, l'excellent artiste du théâtre des Célestins. M. Belliard est trop connu pour que nous ayons besoin de faire son éloge. C'est le comique parfait, plein de rondeur, de bonhomie et d'humour, donnant à tous les rôles qu'il interprète un caractère spécial de profonde originalité.

M. Belliard jouera ce soir, dans les *Jocrisses du Mariage*, une des plus amusantes comédies du répertoire.

Nul doute que le public le revoit avec plaisir et ne vienne nombreux lui témoigner sa sympathie.

La partie de concert sera des plus soignées et comprendra outre la vedette Marie Pacra, Mme Marie Comby, Lodoïska, Loyal et le Gimmel-Stut, etc., etc.

Incessamment débuts.

—o—

Le procès Coquelin. — On sait que M. Coquelin aîné, qui donne en ce moment une série de représentations au théâtre des Célestins, est sur le point d'être poursuivi en dommages-intérêts par le conseil judici

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 13 Novembre

LES

GONES DE LYON

Grand Roman inédit

PAR

VICTOR CHAUVET

— Et tenez, Brunet, s'écria-t-il tout à coup, devriez-vous me prendre, moi aussi, pour un insensé, j'ai la conviction profonde, la conviction que rien ne pourrait m'ôter, que la femme qui était tout-à-l'heure là, chez vous... que cette femme que vous appelez la Folle de la Croix-Rousse a dû jouer un rôle dans le sombre drame dont je viens d'évoquer les souvenirs, dans le sombre drame de ma vie.

Oui, cette femme en genilles, en haillons, et qui s'en va courant les rues de Lyon en berçant cette poupée.

Oui cette femme qui, tout à l'heure, l'écume aux lèvres, toute frémissante d'une colère horrible tendait vers le portrait de Thérèse ses poings menaçants... Oui je ne me trompe pas, oui, j'en suis sûr, oui, cette femme est bien la misérable qui a abandonné autrefois cette enfant inconnue... cette enfant qui n'est encore qu'une étrangère pour moi, mais que je pourrai bientôt, oui, bientôt appeler ma fille !..

Puis, la voix plus tendre:

— Et voilà pourquoi je ne voulais pas que cette femme sorte chez moi !... Et voilà pourquoi je me suis jeté au devant d'elle quand elle s'est sauvée !... Mais je la reverrais bien... je la retrouverai bien !...

« Du reste, ajoutait-il plus doucement, peut-être ne serait-il pas difficile de trouver quelqu'un qui sache son adresse...

— Elle demeure au clos Jouve, interrompit Mariette.

— Au clos Jouve ?

— Oui, par là, dans ces parages... mais je ne sais pas au juste l'endroit... Mais vous n'aurez qu'à le demander pour que l'on vous indique le taudis de la folle de la Croix-Rousse.

— Bien, dit lentement le docteur Pons.

Et il pensait :

— Oui, que je me retrouve en face de cette femme... et il faudra bien qu'elle parle !... et il faudra bien qu'elle me dise son secret !...

DEUXIÈME PARTIE

Le Remords

I

L'ACCIDENT

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis que s'étaient passés les événements que nous venons de raconter.

On était maintenant dans les jours les plus radieux et les plus rayonnants de l'été.

Installé depuis peu dans la magnifique dans la grande et somptueuse propriété qu'il possédait à Villeurbanne, et non loin de l'église, M. le comte de Féchel, ce matin-là, se promenait lentement en achevant de lire un journal à travers les ombreuses allées de son parc,

C'était dimanche, et M. de Féchel n'entendait autour de lui, que le gazouillement des oiseaux qui se querellaient dans les grands arbres, que le bruit des cloches qui annonçaient que la messe allait bientôt finir.

Après avoir marché ainsi pendant assez longtemps du même pas très lent, même un peu las, le comte releva enfin brusquement la tête.

C'était un homme de soixante à soixante-cinq ans environ, de haute stature et au visage très intelligent encadré de courts favoris blancs.

Après avoir mis son journal dans sa poche, M. de Féchel s'arrêta brusquement et regarda autour de lui, comme s'il cherchait quelqu'un.

Mais le parc était désert, ou du moins paraissait désert.

Alors son front tout à coup s'assombrit et une inquiétude sembla le prendre.

— Elle n'est pas encore rentrée, se dit-il presque à voix haute, car autrement ne serait'elle pas déjà venue me rejoindre.

Et comme il venait de se remettre à marcher, soudain, il s'arrêta de nouveau.

En face de lui, un homme aux cheveux ras et grisonnants, de très haute taille aussi et dont la tournure était celle d'un ancien militaire, venait d'apparaître au détour d'une allée.

C'était Louis, son valet de chambre, et nous pourrions dire son confident.

Et comme leurs regards venaient de se croiser, le comte fit un léger signe auquel le vieux serviteur s'empressa d'obéir en accourant.

— Eh bien, Louis, dit M. de Féchel qui paraissait de plus en plus inquiet, mademoiselle n'est donc pas encore de retour.

— Non, monsieur.

— Et cela ne te paraît pas inquiétant?

— Inquiétant?... Mais pas le moins du monde, monsieur le comte, fit vivement le vieux valet de chambre. Et pouquroi cela m'inquiéterait-il?... Mademoiselle Gilberte n'a-t-elle pas l'habitude de faire chaque matin une longue promenade à cheval dans les alentours du château?

— Oui, c'est vrai. Mais ces promenades ne se prolongent pas d'habitude aussi longtemps que celle d'aujourd'hui.

— C'est possible, monsieur le comte, mais ce n'est cependant pas là une raison pour vous alarmer.

Le temps est si beau, et il fait un si doux, un si clair soleil que mademoiselle aura sans doute voulu pousser un peu plus loin aujourd'hui que les autres jours.

D'ailleurs, M. le comte peut d'autant plus se tranquilliser, d'autant plus se rassurer, qu'il sait aussi bien que moi que mademoiselle est une excellente écuyère...

— Trop hardie, trop téméraire, trop audacieuse ! dit vivement M. de Féchel. Et un accident tient à si peu de chose !... et un accident est si vite arrivé !...

Il haussa les épaules, puis s'éloigna en murmurant pour lui seul :

— Elle n'est pas raisonnable !... Non, elle n'est pas raisonnable de me donner de ces transes-là !...

Et c'était plus fort que lui, il devenait de plus en plus nerveux, de plus en plus fébrile, comme s'il eût été sous le coup d'un invisible pressentiment qu'un malheur le menaçait, menaçait aussi sa Gilberte adorée, sa Gilberte bien-aimée qui était son seul lien au monde.

Veuf depuis d'assez longes années déjà, M. le comte de Féchel gardait au cœur deux blessures profondes, deux blessures que le temps n'avait pu cicatriser et qui saignaient toujours.

D'abord, c'était le souvenir de sa femme... de sa femme morte d'une façon presque foudroyante, alors que Gilberte n'était encore qu'une enfant...

Puis, c'était aussi le souvenir de son fils... de ce fils sur lequel il avait reporté tous ses espoirs et qui, à peine sorti de Saint-Cyr, était glorieusement tombé à Saint-Privat, sous les plis du drapeau qu'il avait l'honneur de porter.

Aussi, maintenant qu'il ne lui restait plus que cette fille unique, maintenant qu'il ne lui restait plus que Gilberte, lui avait-il donner tout ce que son cœur pouvait contenir de dévouement, d'affection et de tendresse.

Après ces deux coups si terribles qui l'avaient frappé, ce n'était donc plus que pour elle qu'il se rattachait encore à l'existence, ce n'était donc plus que pour elle qu'il trouvait encore le courage de vivre.

Aussi, maintenant qu'on le connaît mieux, peut-être s'étonnera-t-on moins de l'importance avec laquelle le vieillard attendait le retour de sa fille.

Et, tout à coup, ce ne fut pas seulement de l'impatience, ce ne fut plus seulement de l'appréhension qu'éprouva le comte de Féchel, mais une véritable angoisse.

D'autres heures avaient passé, et il attendait encore, et il attendait toujours le retour de Gilberte.

Et presqu'à chaque minute, maintenant, il courait à la grille du château, et restait là un long moment le regard fixé sur la large et belle avenue qui s'étendait en face de lui et par laquelle la jeune fille devait revenir.

Mais rien!...

Cette longue absence de Gilberte devenait de plus en plus inexplicable, de plus en plus singulière.

(A suivre).

LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES SONT REÇUES

7, Place des Terreaux, 7, à l'entresol

AGENCE GÉNÉRALE D'IMPORTATION

22e Année -- COMMISSION -- EXPORTATION -- 22e Année

Achats Azymes universels de l'Usine CHAPIREAU

E. GUYOT

Droguiste-herboriste de 1re classe, diplômé par l'Ecole supérieure de pharmacie, en date du 11 juillet 1872

1, rue Masson, Lilas (Seine), précédemment 6, rue Compans, Paris

Bandage sans ressorts, *système nouveau perfectionné*

Pour le maintien garanti de toutes les hernies réductibles, quels qu'en soient le volume et l'ancienneté, sans aucune gêne, et pouvant être conservé sur soi nuit et jour, les deux seuls moyens pratiques et admissibles pour la guérison dans les cas possibles.

Ces bandages perfectionnés, et d'une solidité incontestable, ne doivent pas être comparés à ceux présentés comme étant les mêmes, n'ayant en réalité pour toute ressemblance que le nom.

CEINTURES HYPOGASTRIQUES SANS RESSORTS

Pour le déplacement de l'utérus ou matrice

SOULAGEMENT RÉEL ET IMMÉDIAT

Bas pour varices sur mesures, Ceintures, Ventrières ombilicales, Injecteurs, etc.

Tout appareil reconnu laissant à désirer est changé ou modifié sans aucune rétribution

Envoi franco en province à partir de 25 francs, contre mandat-poste à l'ordre de M. GUYOT

N.-B. — Aucun courtier de la maison n'a le droit d'encaisse des factures

POMMADE, SIROP & PILULES CONTRE NÉVRALGIES

Migraines, Maux d'Estomac, Sciatiques et ites douleurs nerveuses

de J. ROUSSET, pharmacien

19, Gde rue de la Croix-Rousse

LYON

TRAITEMENT COMPLET 3 fr.

Envoi franco contre mandat-poste

PLUS DE CONSTIPATION

Plus d'Embarras Gastriques

PAR LA TISANE VÉGÉTALE

dépurative, rafraîchissante, antirhumatismale, antibilieuse, antiglaireuse. Dose, 2 cuillerées à soupe par jour. PRIX : 2f50 le flacon, 1f25 le 1/2 flacon. Envoi franco pour une valeur de 5 fr.

J. ROUSSET pharmacien 19, Grande rue de la Croix-Rousse en face de la r. d'Ivry LYON

POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES

S'adresser au Bureau du Journal

7, PLACE DES TERREAUX, 7

LOCATIONS

A louer, à l'année, *Jolie Propriété* d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz.

S'adr. bureau du journal, n° 1012.

A louer, à Charbonnières, *Propriété* d'agrément et de rapport. Vignes, arbres fruitiers, etc. 12 pièces. Logement pour jardinier, écurie et remise. S'adr. propriété Pijote, au bois de l'Etoile, Charbonnières.

FONDS ou Immeubles à vendre

A vendre *Fonds* de mercerie, bonneterie et parfumerie, à Givors.

S'adr. à M. Dantoine aîné, Grande-Rue, 9, Givors.

DIVERS

On demande à acheter d'occasion un *dynamo* de 50 bougies environ. S'adresser à M. Joubert, à Neuville-sur-Saône.

LEÇONS DE COMPTABILITÉ

De 8 à 10 heures du soir

Mlle OLLIVIER

5, Rue de la République, 5

LYON

LOTS DE TERRAINS

clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres

A VENDRE

PETITES PROPRIÉTÉS

De 4,600 à 8,000 fr. avec jardins

S'adresser ou écrire **C. Barbier**, régisseur, *52, cours Richard-Vitton*, Lyon-Montchat.

Durée du fonctionnement : 1,000 à 1,500 heures

Le Succès Prodigieux du **BEC AUER**

a tenté les Contrefacteurs! — Prenez garde!!

L'économie qui dépasse 50 % réalisée en **trois mois d'hiver**, permet aux propriétaires de cafés de se rembourser du prix des becs.

Il est employé avec le plus grand succès dans les appartements, dans les écoles et dans les usines.

Pour avoir le remplacement assuré des manchons exigez la marque de fabrique ★ S. F. AUER ★

PLUS DE 600,000 BECS PLACÉS EN UN AN EN FRANCE

Le BEC AUER est représenté à Lyon par M. BARDOT, 8, rue Duhamel.

Cie Gle DES CYCLES

Au capital de 3.000.000 de francs

Le gérant de la **SUCCURSALE DE LYON, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville**, porte à la connaissance du public que la Compagnie vient d'obtenir, à l'Exposition de Lyon, la

PREMIÈRE GRANDE MÉDAILLE D'OR

et à l'Exposition universelle d'Anvers les plus

Hautes Récompenses

pour les vélocipèdes, soit

UN GRAND DIPLOME D'HONNEUR

ET LA

PREMIÈRE MÉDAILLE D'OR

Ces récompenses justifient notre réclame de 1894, soit que les **CYCLES ROCHET, de Paris**, les modèles de cette année, sont absolument parfaits.

Les personnes désireuses d'avoir une bonne machine auront tous les modèles exposés à leur disposition, sans augmentation de prix. De grandes facilités sont accordées à toute personne sérieuse. S'adresser au gérant de la succursale

M. J. LÉON

LYON, 91, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 91, LYON

APPAUVRISSEMENT DU SANG — ANÉMIE — PALES COULEURS — CHLOROSE

Pilules **POURTAL** & Fer Colombo (Trois francs LE FLACON)

(Toniques et Reconstituantes)

Seule préparation ferrugineuse, tonique, reconstituante et antidyspeptique, immédiatement assimilable, d'une absorption complète et intégrale, *n'occasionnant jamais ni constipation, ni troubles gastriques.* — Le Colombo y excite l'appétit, régularise les fonctions des voies digestives, assure la tolérance absolue du fer et favorise la prompte régénération du sang. *(Nombr. attest. médic.)*. **Pourtal**, Ph.-Chim. 1re Cl., **Nîmes, et toutes Pharmacies.**

DÉPOT

Pharmacie BASSET

9, pl. des Terreaux

LYON

A VENDRE

Harmonium ayant coûté 800 francs, 16 registres, cédé moitié prix, cause de départ.

S'adresser au bureau du journal, sous le n° 1115.

Le Concentré

Maggi

en flacon est en vente chez MATTHIAS, 8, rue de la République.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence

Mon C. BALOUZET

13, Quai des Célestins, 13

LYON

OCCASION RARE

Fonds de Café *à vendre*, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles.

S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

CORSETS sur MESURE

en tous genres

Mme HETTIGER

33, Rue Villeroy, 33

Près l'avenue de Saxe et la rue Paul-Bert

LYON

CORSETS sur MESURE

Toutes nuances

Depuis 8 fr.

Corsets riches, Corsets Directoire

Réparations de Corsets

MOTEURS A GAZ

Machines à Vapeur

Constructions mécaniques

A. FARRA & Cie

25, Chemin des Pins

P. S. — Affaire non arrangée, lettre suit.

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC

LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE

Se conserve indéfiniment et sous tous les climats

Franco par poste. — Se trouve partout

Vente en gros : JACQUET, 1, rue Vaubecour, LYON

LA TILIA

Vente et dégustation : Rue Bât-d'Argent, 6

BEEF-CHOCOLAT — BEEF-PATES

Pâtes et chocolat à la viande crue préparée par les *Trappistines* de Vaise

SUPRÊME APÉRITIF DIGESTIF

CHABLY au QUINA jaune titré & VINS FRANCAIS

VENTE EN GROS : C. DESPLACE, LYON

HORLOGERIE A. ERKERT

SPÉCIALITÉ --- 7, Quai des Célestins, 7 --- SPÉCIALITÉ

Remontoir nickel, dep.		12	Garnitures de cheminées marbre et bronze, dep.	50 f.
»	acier »	15 f.	Pendules marb. et tabl. et à sonnerie, depuis	25 f.
»	argent »	20 f.		
»	or »	50 f.		

Horlogerie garantie de 1 à 5 ans. --- Pièces riches extra

Montres spéciales pour alpinistes, mécaniciens, médecins, etc.

BRODERIES TAPISSERIES

ARTISTIQUES

Spécialité de Montures d'ouvrage fantaisie

Prix modérés

7, RUE SERVIENT (en face la nouvelle Préfecture)

A CÉDER pour cause de santé, **CAFÉ-RESTAURANT**, bien situé, renommé et faisant un beau chiffre d'affaires, à *Tournon* (Ardèche).

S'adresser à M. Roux, restaurateur, à Tournon (Ardèche), ou au bureau du journal.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 13 Novembre

L'ÉBÉNISTE DE LA RUE DU BŒUF

PAR

PIERRE DELCOURT

d'enlacer de ses bras le cou de celui qu'elle aimait et de poser ses lèvres brûlantes sur les siennes. Mais un dernier sentiment de prudence la retint. Elle comprima les battements de son cœur et dit, d'une voix tremblante :

— Georges!

— Alice, murmura, si faiblement, le jeune homme, que Madame de Mazeray devina ce mot, plutôt qu'elle ne l'entendit.

Il escalada d'un bond le balcon.

Georges, éperdu, fasciné par le regard brûlant d'amour de la jeune femme, poussa un grand cri, se redressa brusquement et enlaçant Alice dans ses bras, l'étreignant à plein corps, chercha à déposer un ardent baiser sur ses lèvres. Mme de Mazeray, à demi-pâmée, de suprême bonheur, laissa tomber sa tête sur l'épaule du jeune homme en murmurant:

— Je t'aime !

Mais ces paroles, les premières prononcées par Alice depuis sa fuite du balcon, vinrent atteindre Georges en plein cœur. Le fils adoptif de M. de Mazeray tressaillit, au son de cette voix, et, dans un éclair de raison, rappelé, en une seconde, à la réalité, à sa situation par ces mots eux-mêmes, il lui sembla qu'ils venaient de détruire le charme dont il subissait l'empire et referma la fenêtre.

En se retournant il vit Alice, appuyée, d'une main au dossier d'un fauteuil, chancelant, et le contemplant d'un œil tout rempli d'amour. Il poussa un cri étouffé, se précipita vers elle, et tomba à ses pieds.

Un instant, ils demeurèrent tous deux en cette position, lui, la considérant avec égarement, elle, se redressant peu à peu, s'affermissant sur ses jambes, et penchant lentement sa tête vers lui, comme pour l'attirer par le seul regard.

Alors, comprenant l'acte odieux qu'il allait commettre, frissonnant à la pensée de tenir dans ses bras la femme de son père, éperdu à l'idée du crime quasi incestueux qu'il était sur le point d'accomplir, il repoussa brusquement Alice et s'enfuit comme un fou.

Alice, interdite, ne comprenant rien d'abord à cette conduite, demeura quelques secondes pétrifiée. Mais, soudain elle devina, et poussant une imprécation de rage, fit un mouvement pour s'élancer à la poursuite du jeune homme.

Mais elle s'arrêta, presque immédiatement, par l'effet d'une suprême volonté, et subitement calmée en apparence, la tête penchée sur la poitrine, elle murmura, d'une voix sourde :

— Ah! certes, il faut que je voie La Verrière!... Oh! oui, il le faut!... Georges, tu seras à moi... bientôt... sans remords!

VIII

LE PACTE

Le lendemain matin, Mme de Mazeray sonna sa femme de chambre, à la première heure; sans doute avait-elle passé une nuit sans sommeil, car ses yeux étaient rougis et ses traits quelque peu tirés; c'est ce que pensa la camériste qui en personne discrète, ne parut pas remarquer la fatigue de sa maîtresse.

— Monsieur de Mazeray est-il chez lui? demanda Alice.

— Monsieur est sorti, madame, depuis une heure environ.

Alice fronça le sourcil, mais ne répondit pas. Elle se leva, se fit habiller rapidement et donna l'ordre qu'on attelât. Une heure après, elle entrait chez la Verrière.

Jusqu'à ce jour, elle ne s'était rendue chez son amant qu'en s'entourant de précautions infinies. C'était la première fois qu'une des voitures de l'hôtel l'y conduisait.

Mais Alice songeait bien, désormais à se gêner; elle eût invité La Verrière, à la venir trouver directement à l'hôtel même, s'il n'y avait pas eu déjà un rendez-vous de fixé.

La Verrière habitait rue Saint-Lazare, un appartement élégant. Il avait renvoyé son domestique, dans la prévision de cette visite, et vint ouvrir lui-même. Il était bien certain de la venue d'Alice, et ne doutait pas qu'elle lui apportât les dix mille francs, mais il s'attendait à de vifs reproches.

Madame de Mazeray allait se plaindre de sa prodigalité folle, lui annoncer, toujours pour la dernière fois, qu'elle était lasse d'ouvrir sa bourse pour qu'il en jetât l'argent par les fenêtres.

Mais La Verrière savait le moyen de calmer sa maîtresse, et, à chaque reproche, il fermait la bouche d'Alice, en rappelant à la jeune femme qu'elle devait sa fortune à lui seul, La Verrière, qui l'avait d'abord poussée dans les bras de Monsieur de Mazeray, et fait ensuite son mariage. Parfois, ce n'était pas suffisant, Alice se rebiffait.

Il ajoutait alors, en baissant la voix, que lui La Verrière, n'avait pour perdre à jamais Alice, qu'à soulever le voile recouvrant certain passé de la jeune femme, non seulement aux yeux de son mari, mais surtout à ceux de certaines personnes, de Georges, par exemple.

Il sourit donc, en ouvrant à Alice, qui entra brusquement, pâle, les dents serrées, et se laissa aller, nerveuse, les jambes lasses, dans un fauteuil.

— Eh quoi ! fit la Verrière, étonné de cette entrée, si différente de celle à laquelle il s'attendait. Qu'y a-t-il donc ?

— Il y a, il y a que Robert de Montfort revient en France !

La Verrière sursauta à cette réponse, et regarda Alice d'un air hébété.

— Robert de Montfort! murmura-t-il, en passant la main sur son front, Robert!... l'homme!...

— Lui!... L'homme du bagne! Celui dont tu as pris la maîtresse!...

— Ah! cette nuit!...

— Tu lui as échappé, mais !

— Comment sais-tu ces détails?... Qui a pu te dire?...

— Je sais bien des choses!... Et, si tu connais certains de mes secrets, je n'ignore pas non plus le plus grand nombre des tiens.

La Verrière jeta un étrange regard sur Mme Mazeray, mais il ne répondit pas à cette menace, et, reprenant son calme, grâce à sa puissance de volonté, il se mit à rire, et, d'un ton qu'il s'efforçait de rendre indifférent :

— Eh! que m'importe après tout? dit-il. Il y a quinze ans de cela. S'il rentre en France, c'est après avoir accompli... Mais je ne vois pas en quoi cette annonce a pu te troubler à ce point. As-tu de l'argent?

— Eh! non, puisque Robert de Montfort revient!

La Verrière, stupéfait de cette réponse dont il ne pouvait deviner la portée, interrogea Alice du regard.

La jeune femme demeura silencieuse.

— Ai-je bien entendu? reprit-il, en fronçant le sourcil, ou te joues-tu de moi?... En quoi l'arrivée en France de Robert de Montfort peut-elle avoir quelque rapport avec les dix mille francs que je t'ai demandés hier.

— Hier, j'étais riche!... Aujourd'hui je ne le suis plus.

— Voyons!... voyons, ne parlons pas par énigmes!

— Les millions de M. de Mazeray, cette fortune que je croyais épouser, en accordant ma main au marquis...

— Eh bien?

— Eh bien! Ils appartiennent à Montfort!...

La Verrière regarda encore Alice, pour voir si elle ne se moquait pas de lui, mais la jeune femme était si sombre qu'il compris qu'elle disait la vérité.

Une sueur froide monta à son front, il resta quelques secondes sans voix, les cheveux hérissés.

— Les millions! murmura-t-il enfin, les millions de Mazeray sont à Montfort!...

— Oui.

— Au forçat!...

— Oui! dit Alice.

La Verrière éclata d'un rire nerveux.

— Tu es folle! dit-il, à moins que tu n'inventes cette excuse pour me refuser ces dix mille francs!... Mais, non!... c'est impossible et...

— Ecoute.

Et Alice raconta fiévreusement à son amant la conversation qu'elle avait eue avec M. de Mazeray; la jeune femme n'omit aucun détail et termina son récit par cette conclusion :

— En définitive, M. de Montfort a déposé toute sa fortune au nom de M. de Mazeray; judiciairement et légalement, il ne peut rien réclamer. Mais mon mari pris de je ne sais quels scrupules de conscience, s'estime simplement le dépositaire de ces millions.

(A suivre)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON